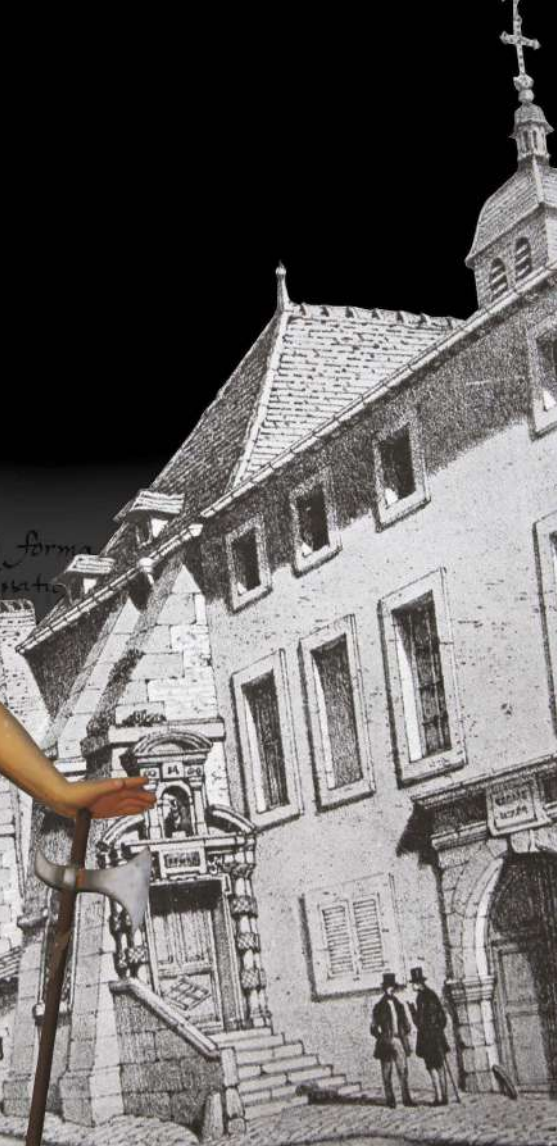


[DE 1336 À NOS JOURS]



L'HÔPITAL SAINT JULIEN

7 SIÈCLES D'HISTOIRE



PRÉFACE

L' évolution des techniques médicales, soignantes et administratives, la nécessité d'utiliser au mieux les ressources publiques, imposent au CHRU une accélération de ses mutations tant au niveau de l'utilisation de ses sites que dans l'organisation de la prise en charge des patients.

Face à ces profonds changements, il apparaît d'autant plus essentiel de conserver la mémoire de l'Institution, notamment des moyens utilisés, des conditions de travail et des pratiques professionnelles et de maintenir ainsi le lien entre les différentes générations présentes et passées même lointaines.

La présente exposition participe à cet effort de mémoire. Elle nous retrace l'histoire de l'hôpital Saint Julien, établissement à l'origine de notre actuel CHRU, de sa fondation, il y a près de sept siècles jusqu'à nos jours. Centrée sur les lieux, elle nous permet néanmoins d'appréhender les préoccupations et les contraintes de nos prédécesseurs qui souvent nous semblent très proches.

Le Directeur général
Bernard DUPONT



Mortier de pharmacie



Stanislas

Le pavillon royal (maquette)



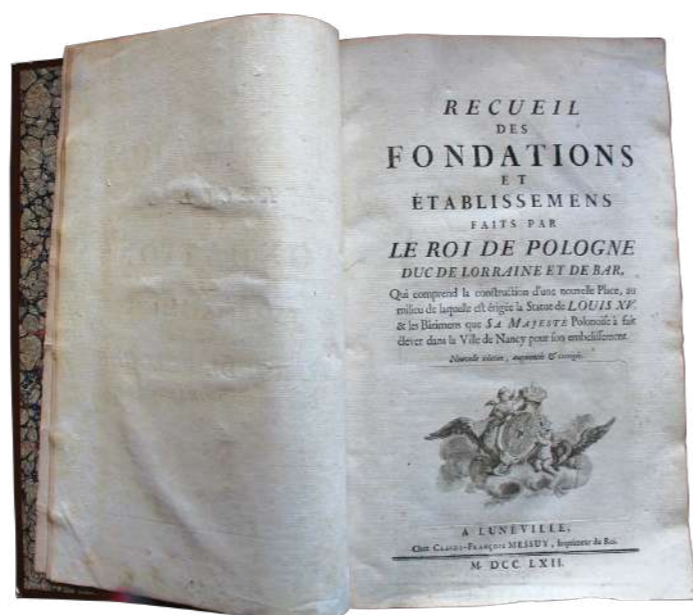
Ostensoir-soleil. Par Favier Frères, orfèvre à Lyon, entre 1827 et 1838.



Ciboire. Par Antoine Michel, orfèvre à Lyon entre 1798 et 1809.



Calice. Assemblage par Jean-François Platel, orfèvre à Nancy entre 1798 et 1809.



Les fondations de Stanislas dont le pavillon royal de l'hôpital Saint Julien.

INTRODUCTION

À l'occasion du recensement du patrimoine mobilier historique et artistique du CHRU, démarche engagée depuis deux ans, ont été redécouverts trois documents, qui bien qu'exposés dans une vitrine n'attiraient guère la curiosité.

Deux lettres patentes des ducs de Lorraine des 16e et 17e siècles et surtout la charte de 1336 fondant l'hôpital Saint Julien y étaient arrivées après bien des tribulations.

La décision est prise rapidement de les remettre aux Archives départementales, où les conditions de conservation seront optimales. Il est convenu par ailleurs d'accompagner cette remise d'une exposition portant tant sur ces trois documents que sur l'histoire de l'hôpital Saint Julien à travers ses trois localisations.

La charte du 2 février 1336 fixe toutes les composantes d'une fondation : son nom, sa vocation, ses moyens, sa gouvernance.

Les lettres patentes du 1er août 1587 constituent un titre de créance sur le Trésor ducal, transmis à l'hôpital Saint Julien par deux bienfaiteurs. L'intérêt de ce document porte sur son préambule où le duc Charles III nous explique les raisons de son emprunt. Un éclairage inédit nous est ainsi apporté sur les conditions de la prise de décision du duc de renforcer les fortifications de Nancy, qui, l'année suivante, conduira à celle de la création de la Ville Neuve.

Les lettres patentes du 20 juin 1641 sont signées par le duc Charles IV quelques jours avant sa fuite de Lorraine et la nouvelle occupation de ses Etats par les Français. Elles rétablissent les droits de l'hôpital Saint Julien sur les recettes de l'octroi, le « droit d'aumône » que le duc avait institué en 1628 pour financer le nouvel hôpital Saint Charles. Elles nous renvoient aux péripéties qui ont accompagné les débuts de cette institution avec notamment, pour la sauver, sa fusion avec l'hôpital Saint Julien. Les regroupements d'établissements étaient déjà d'actualité.

L'hôpital Saint Julien connaîtra trois sites successifs : la Vieille Ville, la Ville Neuve et le faubourg Saint Nicolas, sa localisation actuelle.

La présente exposition repose en majeure partie sur des reproductions de documents figurés, plans, dessins et photos. L'histoire retracée est donc essentiellement celle des bâtiments. A travers cette présentation apparaissent néanmoins les préoccupations des acteurs hospitaliers, leur souci, de s'adapter aux besoins de la population malgré les difficultés.

En 1336, lorsque le prêtre Warnier fonde le premier hôpital, Nancy ne comporte guère que 1000 habitants. L'on comprend donc les dimensions exigües de la maison qu'il lui affecte, de l'ordre de 200m² au sol.

A la fin du 16e siècle, grâce notamment à l'exemption des Nancéiens de la taille par René II, la population avec les faubourgs avoisine les 7000. L'hôpital de Warnier ne répond plus aux besoins. Le gouverneur de Nancy enjoint les administrateurs de le reconstruire dans un lieu plus commode, c'est-à-dire dans ce qui deviendra la Ville Neuve. Comme autre avantage urbanistique est évoqué l'embellissement de la Ville avec la suppression d'un immeuble présenté comme tombant en ruine.

Un nouvel ensemble à l'architecture renaissance et à l'organisation très rationnelle est donc édifié. Les difficultés reviendront cependant vite avec les épidémies de peste et les occupations françaises successives du 17e siècle. Mais surtout une des grandes préoccupations, dans un hôpital initialement prévu pour des vieillards et infirmes, sera d'y faire de la place pour des enfants. En 1647, l'hôpital Saint Julien doit en effet prendre en charge les orphelins jusqu'alors hébergés à l'hôpital Saint Charles mais dont les locaux viennent d'être récupérés par la Congrégation des sœurs du même nom. Divers réaménagements et constructions neuves se succéderont donc, dont le beau pavillon royal dû à Emmanuel Héré.

INTRODUCTION

La Révolution, qui replace les hôpitaux sous une autorité unique, la commission administrative, va les spécialiser : l'hôpital Saint Charles recevra les malades aigus, l'hospice Saint Stanislas, les enfants, et l'hôpital Saint Julien qui devient un hospice, les vieillards et les infirmes.

La première moitié du 19e siècle sera donc consacrée à la réaffectation aux vieillards des locaux qui avaient été prévus pour les enfants.

La population augmente cependant de plus en plus rapidement. L'on passe de 30 000 habitants à la Révolution à 50 000 en 1851 et à 100 000 en 1896. De nouvelles fondations permettent par ailleurs de financer de nombreux lits supplémentaires. L'on va donc densifier l'établissement avec des surélévations et l'installation de lits dans d'anciens locaux logistiques. L'ensemble perd ainsi de sa rationalité. Il devient même dangereux. Des combles aménagés en chambres ont déjà pris feu. La décision est prise d'une nouvelle construction, cette fois au faubourg Saint Nicolas. L'espace libéré répondra par ailleurs au souci de la Ville de réaménager un îlot qui est devenu central et d'y installer la nouvelle Grand Poste.

Le nouvel hôpital, l'actuel, est mis en service en 1900. Mis à part la construction de deux nouveaux pavillons destinés à des pensionnaires aisés, le nouvel hospice connaît peu de modifications pendant ses premières décennies. Dans les années 1950, sa fréquentation diminue. L'Hôpital Central en revanche est débordé. Le plan directeur qui devrait répondre à ses difficultés tarde à être adopté. Est en particulier récurrente la question du nombre de sites principaux, un ou deux, et de leur localisation.

Dans l'attente de ce plan directeur et de sa mise en œuvre, il est fait recours à l'hôpital Saint Julien dans le cadre d'un « plan d'urgence ». Plusieurs services de court séjour s'y installeront donc. Ils le quitteront au fur et à mesure des nouvelles constructions, en 1973-1974 avec l'ouverture des hôpitaux de Brabois puis en 1999 avec celle du bâtiment des neurosciences.

Enfin en 1999, l'hôpital Saint Julien accueille le Centre Spillmann, en provenance de Lay Saint Christophe, avec un service de moyen séjour à orientation gériatrique et une unité de soins palliatifs.

L'entrée du deuxième hôpital, côté de l'actuelle rue Pierre Fourrier (maquette).



LES TROIS HÔPITAUX SAINT JULIEN

1336

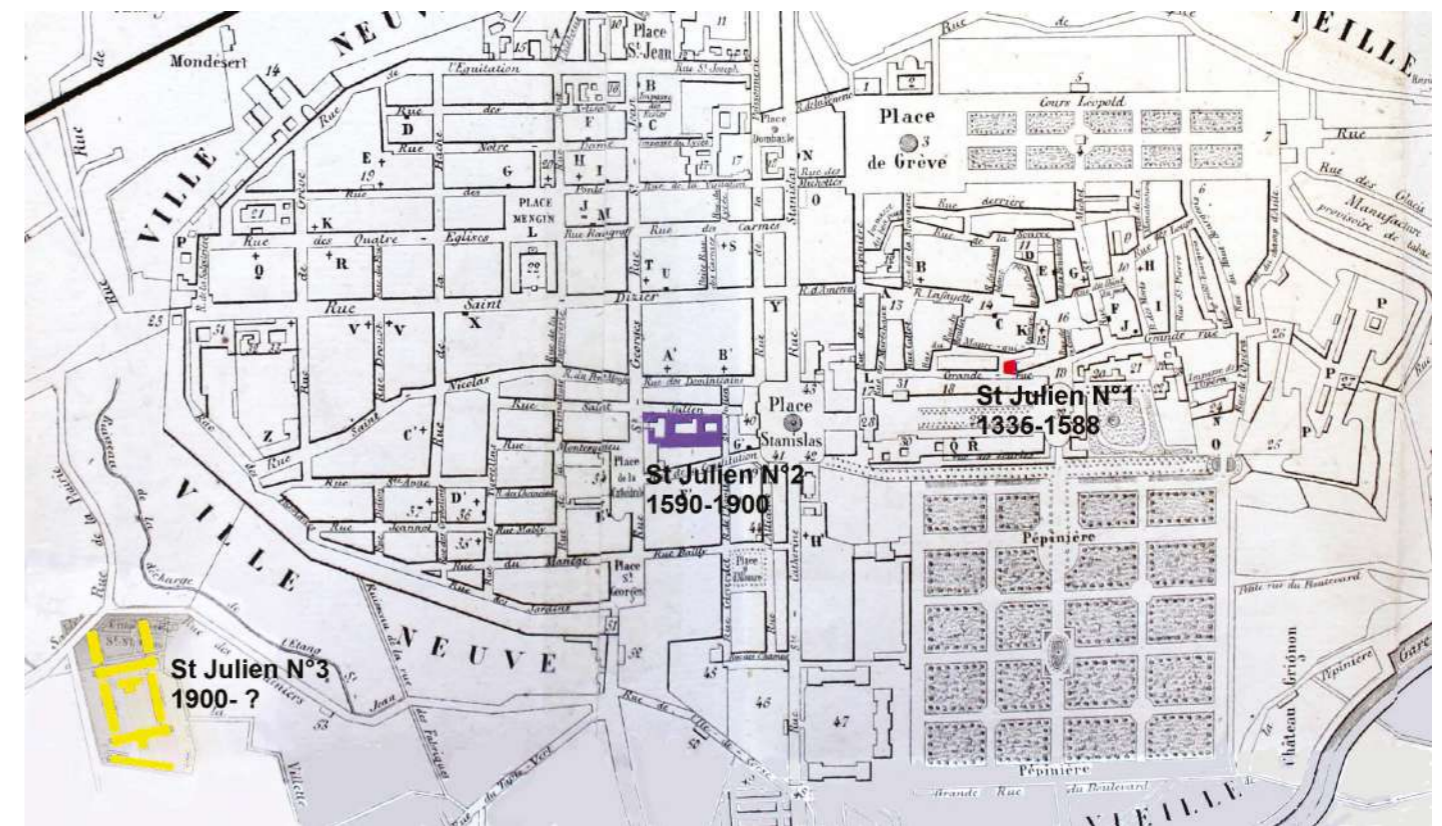
Premier hôpital dans l'enceinte de la ville médiévale (Vieille Ville aujourd'hui)

1590

Déménagements dans la Ville-Neuve, créée par le Duc Charles III

1900

Transfert au faubourg Saint Nicolas avec l'extension de Nancy « en dehors des murs »



Les implantations successives de l'hôpital Saint Julien sur un fond de plan de 1866

(Archives municipales de Nancy, Henri Lepage, les Archives de Nancy, volume 4, p. 224)

LA CHARTE DU 2 FÉVRIER 1336

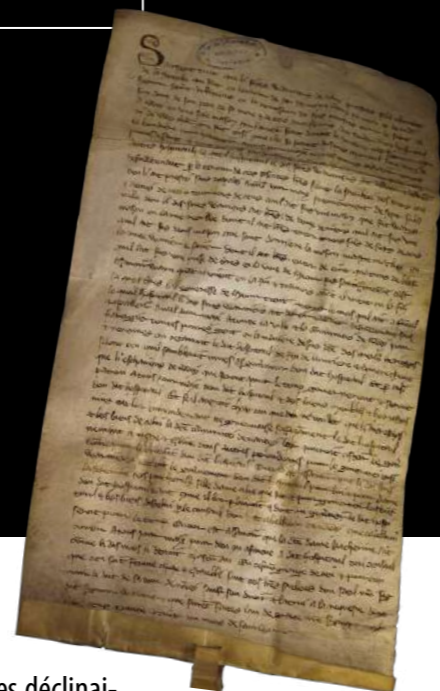
Cette charte est conservée depuis près de sept siècles par l'Institution hospitalière en charge de l'Hôpital Saint Julien. Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy est à ce jour le très lointain continuateur de la fondation.

DESCRIPTION DU DOCUMENT

La charte est écrite sur parchemin, en carolines du 14^e siècle.

L'encre reste très contrastée par rapport au support ; les caractères sont parfaitement lisibles bien que difficilement compréhensibles pour un néophyte. Elle est rédigée en français

de l'époque. A noter des vestiges des déclinaisons latines : l'article « le » donne « li » au cas sujet et « le » au cas complément singulier ; les substantifs « sire et Warnier » donnent au singulier « sires et Warniers » pour le sujet et « sire et Warnier » pour le complément.



(Archives du CHRU de Nancy)

Sa transcription en écriture contemporaine a été publiée par Christain Pfister en 1902 (1) :

Saichent tuit que li sires Warniers de Nancey, preistes, fils Thiriet de la Steinche qui fut, en l'ennour de Dei, de nostre Dame sa mere et de mon signour saint Juliciens, en la remission de seis pechies, pour le salut de son ame, de son pere, de sa mere et de ceis ancessours, ait fondeit un hospital a Nancey en une soie mason qu'il auoit seant dauant la fontenne mon signour Thieri de Nancey chevalier que fut, ensi comme elle se portet jusques a ponceil dou rui de la Boudiere, pour habergier a tous jour maix toutes poures deshatie, toutes poures jessans et tous poures trespassans ensi et en la manieres c'on fait nuns autres hospitalz.

Le queil hospital li dis sires Warniers ait doweit et dowent des mantenant par la tenour de ceis presentes lettres selon la faculte deis biens que Deu li ait prestei sans rapallei a nunt jour maix, premierement de sept sols et demei de petis tournois de cens qu'il ait sus une mason que fut Wegauille dont li dis sires Warniers ait lettres ; -de douze deniers qu'il ait sus une mason en la rue reculee dont il ait lettres - encor trois sols de fors de cens qu'il ait sus dous mason que sont darriere la mason maistre Maehet en la rue Wanier le Saulnier dont il ait lettres, -encore de cint quatrons de blef qu'il ait sus une piessse de terres en la voie de Laxour sus Santiffontaine, c'est assavoir wayn quant il vient a la fin, et tramois quant il vient en la fin, la queil terres la Begueresse de Laxour tient, - et encore le meis qu'il ait a ponceil.

Le queil hospital li dis sires Warniers ait doneit et donnet des mentenant sans rappallei a nunt jour maix a toute la ville et la communitie de Nancey pour habergier toutes poures gent en la maniere dessus dicte,

deis queils heritage et revenues on retanroit le dit hospital de feu, de lumiere et d'autre choze selon ceu qu'il sambreroit mues as gouverour dou dit hospital.

Et par ensi que li eschauins de Nancey que seront pour le temp gouvereront et seront patron a tous jours maix dou dit hospital et deis biens meubles et heritages dou dit hospital. Et se il auenoit choze, ceu que Dieu ne veullet, que li dis eschauins ou lor comandant ne gouvernaissent suffizamment le dit hospital et les biens de celui, la dite communitie de Nancey lor pouroit osteir le gouvernement et metre et eslire dous autres proudomes pour le gouverner ensi comme pour le profit dou dit hospital. Encore est assavoir que li dis sires Warniers retient le gouvernement dou dit hospital pour lui et pour Dame Katherine deis Precheresse, fille dame Alix que fut, et pour gouverner les biens dou dit hospital tant comme il lor plairoit, et doit on gouverner le dit hospital et les biens d'iscelui par le consaul dou tabellion de Nancy que tabellion seroit pour le temps.

Encor est assavoir que la dicte dame Katherine ait doneit a tous jours maix pour Deu en asmeone a dit hospital teil censaul comme li dis meis li denoit chascun an. En tesmoingnaige de ceu et pour ceu que ceu soit ferme choze et estable, sont ceis lettres saellees dou saeil monsignour le duc de sa cour de Nancey, sauf son droit et l'atruï, a la requeste dou dit signour Warnier, que furent faites l'an de grace nostre signour mil trois cens trante et cint, ou mois de faurier.

La charte est authentifiée par l'apposition, par le tabellion, d'un sceau en cire de couleur brune attaché par un ruban en parchemin. Il s'agit du sceau de la cour ducale de Nancy avec l'écu portant la bande aux trois alérions.

Le duc régnant est le duc Raoul, qui meurt le 25 août 1346 à la bataille de Crécy aux côtés du roi de France.

Les bords du sceau sont endommagés avec des lacunes. Seules cinq lettres subsistent : « HARIN » de SIGILLUM CURIE DUCIS LOTHARINGIE.

Un second exemplaire de la charte, sans le sceau ducal et présentant quelques variantes était déjà déposé aux archives départementales. Il s'agirait d'une copie de l'original (1). Une transcription partielle de cette copie a été publiée par l'Abbé Lionnois en 1811 (2).

LE CONTENU DE LA CHARTE

Cette version en français contemporain est proposée pour en faciliter la compréhension.

Que tous sachent que le sire Warnier de Nancy, prêtre, fils de feu Thierry de l'Etanche, pour l'amour de Dieu, de Notre Dame sa mère et de monseigneur Saint Julien, en la rémission de ses péchés, pour le salut de son âme, de son père et de sa mère et de ses ancêtres, a fondé un hôpital à Nancy dans une maison qu'il possède devant la fontaine de feu Monseigneur le Chevalier Thierry de Nancy et qui va jusqu'au petit pont du ruisseau de la Boudière, pour héberger pour toujours tous les pauvres malades, les femmes en couche (3), et tous les pauvres mourants dans la manière dont le font les autres hôpitaux.

A cet hôpital, le dit sire Warnier a donné et donne dès maintenant par la teneur du présent acte, selon la faculté des biens que Dieu lui a prêtés, de manière irrévocable et pour toujours :

- premièrement sept sols et demi de petits tournois de la redevance qu'il a sur une maison de feu Wergaville dont le sire Warnier a les titres.

- douze deniers qu'il a sur une maison en la rue reculée dont il a les titres.

- encore trois sols de fors de la redevance qu'il a sur deux maisons qui sont derrière la maison de Maître Maehet en la rue Warnier le Saulnier dont il a les titres.

- encore cinq quarterons de blé qu'il a sur une pièce de terre en la voie de Laxou sur Santiffontaine que détient la begueresse (4) de Laxou, à régler en céréales d'automne ou de mars selon ce qui en sera tiré.

- et encore le jardin qu'il a près du petit pont.

Le dit sire Warnier a donné et donne dès maintenant de manière irrévocable et pour toujours à toute la Ville et la Communauté de Nancy, pour héberger



(Archives du CHRU de Nancy)

tous les pauvres gens de la manière dite ci-dessus, cet hôpital sur les revenus et propriétés duquel seront retenus les dépenses de chauffage, d'éclairage et de tout ce qui semblera le mieux au gouvernement de l'hôpital.

Et ainsi que les échevins de Nancy actuels et futur gouverneront et seront patrons pour toujours dudit hôpital et des biens meubles et immeubles du dit hôpital.

Et s'il advenait, chose ce que Dieu ne veuille, que les dits échevins ou leur commandement ne gouvernassent suffisamment bien le dit hôpital et les biens de celui-ci, la dite communauté de Nancy alors pourra leur en ôter le gouvernement et mettre et élire deux autres prud'hommes pour le gouvernement et le profit du dit hôpital.

Il faut encore savoir que le dit sire Warnier conserve le gouvernement du dit hôpital pour lui et dame Catherine des Prècheresses, fille de feu Dame Alix, pour gouverner les biens dudit hôpital tant qu'il leur plaira.

On devra aussi gouverner le dit hôpital et les biens de celui-ci avec le conseil du tabellion de Nancy actuel et futur.

Il faut encore savoir que la dite dame Catherine a donné pour toujours pour Dieu en aumône au dit hôpital la redevance qui lui était due chaque année au titre au titre du jardin cité ci-dessus.

En témoignage de cela et pour que cela soit chose ferme et établie, ce document est scellé du sceau de la Cour de Lorraine de Monseigneur le Duc, sous réserve de ses droits et de ceux d'autrui, à la requête du dit seigneur Warnier, ce qui fut fait en l'an de grâce de Notre Seigneur mille trois cent trente cinq au mois de février.

LA CHARTE DU 2 FÉVRIER 1336

UN ACTE UNILATÉRAL

Il s'agit d'un acte unilatéral par lequel le sire Warnier fonde un hôpital en le dotant de différents biens.

LE FONDATEUR

C'est un prêtre, le sire Warnier, fils de Thierry de l'Etanche déjà décédé à la date de la fondation.

Warnier doit être considéré comme noble, détenant en effet des cens, droits de nature seigneuriale.

S'adjoint à cet acte, de manière marginale, la Dame Catherine, de l'ordre des Dames Prêcheresses, qui renonce au profit de l'hôpital au cens qu'elle détient sur un jardin.

LA CRÉATION D'UN NOUVEL HÔPITAL

Warnier crée un hôpital destiné à héberger trois catégories de pauvres : les malades, les femmes en couche (3) ou les infirmes et les mourants, de la manière dont le font les autres hôpitaux.

A noter qu'à cette époque il existait déjà deux autres institutions hospitalières à Nancy :

- l'Hôtel Dieu ou Hôpital Notre Dame situé dans le faubourg du Bourget (devenu depuis les rues du Haut et Petit Bourgeois) et tenu par les moines du prieuré Notre Dame.

- La léproserie ou maladrerie de la Madeleine, établie au faubourg Saint Pierre (à l'emplacement de l'actuel parc Olry, en bordure de l'avenue de Lattre de Tassigny, entre le portail d'entrée du parc et l'immeuble au n° 75).

Cet établissement était desservi par les Dames Prêcheresses de l'ordre des Dominicaines (1).

UN HÔPITAL DÉDIÉ À SAINT JULIEN

Warnier crée cette fondation « pour l'amour de Dieu, de Notre Dame sa mère et de Monseigneur saint Julien ».

Il s'agit sans doute de Saint Julien l'Hospitalier, mais personnage dont l'histoire revêt plusieurs variantes :

- un Saint Julien né à Antioche, qui, avec sa femme Sainte Basilisse, consacre sa vie à soulager les pauvres et transforme leur maison en une sorte d'hôpital. Il subit le martyr, décapité en 313.

- Un saint Julien hospitalier qui, selon un texte en vers du début du 12e siècle et aujourd'hui disparu, serait le fils du comte et de la comtesse d'Anjou. Dans une variante de l'histoire d'Oedipe, Saint Julien tue son père et sa mère. Pour se racheter, il crée un hôpital aux environs de Saint Gilles sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Cette légende se répand du 13e au 15e siècle.

L'on peut penser que c'est à ce dernier personnage que Warnier dédie l'hôpital. Mais c'est le premier saint, en costume romain, qui est aujourd'hui représenté en statue et sur le vitrail central de la chapelle de l'Hôpital.

LES BIENS DONNÉS À L'HÔPITAL

Par cet acte Warnier précise faire don de la maison destinée à servir d'hôpital avec le jardin qui se trouve à proximité, biens dont il détient la propriété « utile ».

Il donne par ailleurs les cens, redevances de nature seigneuriale et foncière qui lui sont dus pour :

- une maison située rue Reculée (l'actuelle rue Jacquard) pour 12 deniers (la charte de Beaumont appliquée à Nancy fixait en effet le cens à 6 deniers payable à la St Martin et 6 deniers à la St Jean pour chaque maison) ;

- une maison appartenant aux héritiers d'un dénommé Wergaville pour sept sols et demi de petits tournois ;

- deux maisons derrière celle de Maître Maehet rue Warnier Le Saulnier (rue non identifiée à ce jour), pour 3 sols de for ;

- une parcelle cultivée en blé à Laxou sur le lieudit Santifontaine pour cinq quarterons de blé.

Une Dame Catherine de l'ordre des religieuses Prêcheresses, renonce de son côté, au profit de la fondation, au cens dont lui était redevable Warnier pour le jardin à proximité de l'hôpital.

Au Moyen Age, l'on distinguait en effet :

- le propriétaire « utile » qui payait un cens au propriétaire éminent ou seigneur, dont il tenait l'immeuble ;

- le propriétaire éminent, qui garantissait une possession juste et paisible au propriétaire utile et qui à ce titre percevait le cens. Le cens sera aboli à la révolution.

LA CHARTE DU 2 FÉVRIER 1336

LA GOUVERNANCE DE L'HÔPITAL

Warnier attribue cette fondation à la Ville de Nancy. Il en confie la gouvernance à ses échevins.

Suite à la concession par le duc Ferry III, au 13e siècle, de la loi de Beaumont à nombre de communautés lorraines, une organisation communale s'était en effet mise en place à Nancy (1), (5) :

- L'assemblée des bourgeois qui se réunissait dans l'église paroissiale.

- Le collège des échevins au nombre habituel de cinq, dont le maître échevin, qui représentait la communauté.

L'on connaît mal le mode de désignation des échevins à cette époque. Étaient-ils élus par l'assemblée des bourgeois ou désignés par le duc ? En tout état de cause, ils étaient placés sous l'autorité du prévôt, officier ducal.

Le collège des échevins avait un rôle hybride : Organe principalement juridictionnel, il formait le tribunal des échevins, il intervenait aussi dans la police et l'administration de la Ville. C'est à ce dernier titre que lui est donnée la gouvernance de l'hôpital.

Warnier prévoit toutefois, qu'en cas de mauvaise gestion par les échevins, cette responsabilité pourra leur être retirée et attribuée à deux prud'hommes désignés par la Communauté.

Warnier confie par ailleurs une mission de conseil au tabellion de Nancy.

Cette gouvernance ne devait cependant pas se mettre en place immédiatement, Warnier se réservant, ainsi qu'à la Dame Catherine des Prêcheresses, le droit de gouverner directement l'hôpital tant qu'il leur plaira.

LA DATE DE LA CHARTE

La charte est datée de février 1335 (ce qui correspond à février 1336 dans notre calendrier qui commence au 1er janvier).

La copie de la charte en précise le jour : le jour de la « Purification Notre Dame », soit le 2 février, quarantième jour après la Nativité.

A noter que ce document est le premier écrit, dont nous disposons, qui évoque la Communauté de Nancy et l'ébauche de son Administration, les échevins (5).



Statue de Saint Julien anciennement placée dans une niche du réfectoire du deuxième hôpital et depuis installée dans la nouvelle chapelle.

LES LETTRES PATENTES DU 1ER AOÛT 1587

Les lettres patentes (ou ordonnance) sont un acte du souverain par lequel il établit un droit.

Par ces lettres le duc Charles III constitue une rente en faveur de Catherine Badel en contrepartie du versement du capital qu'elle a effectué entre les mains de son trésorier. Le document précise que la recette ainsi perçue par le Trésor va contribuer au financement de l'armée et au renforcement des fortifications face à la menace que constitue les Réformés.

Ces lettres sont écrites sur parchemin. Elles sont officialisées par un sceau en cire de couleur rouge. Il s'agit du sceau équestre du duc de Lorraine Charles III.

Elles portent au verso plusieurs mentions complémentaires qui vont nous éclairer sur leur possession par le CHRU de Nancy.



(© Archives départementales 54)



(© Archives départementales 54)

Le texte du recto transcrit par H. Say en 2017

(Lettres patentes enregistrées par la chancellerie (arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, B 56, f. 323))

LE RECTO

Charles, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, (marchis) marquis du Pont-à-Monsson, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen /1/ etc., à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

Comme par les grandes assemblées de gens de guerre qui se font en plusieurs endroitz et menaces dont aucuns ennemis et adversaires de nostre religion catholique, malaffectionéz envers nous et nostre /2/ Estat, ont usé par cy-devant et continuent de plus en plus d'entrer par force et violence en noz pais pour y exercer et commectre tous actes d'hostilité, ce qu'ilz feroient s'ilz n'en estoient gardéz, comme nous sommes bien delibéréz, moyennant l'ayde de Dieu, de les en /3/ garder, et que, pour resister à leurs mauvais desseings, il nous ait esté expedient et tres necessaire de dresser une armée, fortifier et rendre assuree ceste nostre ville de Nancy et autres places où nous faisons travailler en toute diligence pour la /4/ conservation et seureté de tout l'Estat, qui ne se peut sans tres grandes et notables sommes de deniers, pour lesquelz recouvrer plus promptement nous aurions fait requerir plusieurs de noz subjectz nous subvenir aydes des meilleures sommes que /5/ pourroient et nous faire ceste fois congnoistre l'affection qu'ilz avoient au bien de nostre vie [?] et de tout l'Estat, ainsy aiant esgard nostre chere et bien amée Catherine Badel, vefve de feu Nicolas Vosgien dict Thierion, demeurant à Saint-Nicolas, nous /6/ aurioit liberalement accordé la somme de douze cens frans monnoye de noz pais et icelle delivrée et fournie manuellement et comptant èz mains de nostre très cher et

feal conseiller d'Estat Jan Vincent, tresorier general de noz finances, en bonnes /7/ especes d'or et monnoyes coursables en nosd. pais, ainsy qu'il appert par son recepissé adossé aux presentes, laquelle somme a esté convertie et employée au bien de nosd. affaires, et dont nous nous sommes tenus et tenons contens, sçavoir /8/ faisons que, considerans le bon vouloir de ladite Catherine Badel, luy avons pour nous et noz successeurs ducz de Lorraine assigné et constitué, assignons et constituons par et en vertu des presentes, et à ces hoirs et aians cause, la somme de /9/ quatre-vingtz-quatre frans dicte monnoye de rente annuelle sur la recepte de mondit tresorier general, le cours de laquelle rente commencera dèz la date de cestes et se payera à Noël prochain a rata du temps continuant dèz lors en avant /10/, aucuns estoient deuz et de tous coustz, despens, dommages et interestz encouruz par ladite Catherine Badel, sesd. hoirs et aians cause à l'occasion+ de payement non fait à chacun terme, dont ilz seroient crééz par leur simple serement, sans adstraction /11/ d'autre preuve, pour assurance de quoy, nous, pour nous et nosd. successeurs, avons par exprès affecté et obligé, affectons et obligeons, et donnons par et en vertu de cesdites presentes en hypothèque speciale à ladite Catherine Badel /12/, sesd. hoirs et aians cause, tout le domaine de nostre chastellainie, recepte et cellerie de Nancy, et iceluy soumis à toutes contrainctes de justice pour, à faulte d'estre satisfait aux choses susdites, y estre par ladite Badel, sesd. hoirs /13/ et aians cause, exploicté comme pour chose jugée en jugement et contradiction et nonobstant tous droitz et privileges

LES LETTRES PATENTES DU 1ER AOÛT 1587

A noter ce taux d'intérêt à 7% qui se retrouve dans de nombreuses autres conversions de capital en rente de l'époque. Il est imposé par l'autorité ducal pour éviter les taux d'usure.



(© Archives départementales 54)



Portrait du duc Charles III (1543-1608)

(© Bibliothèque municipale de Nancy)

Le duc Charles III, fidèle allié de la ligue catholique, évoque en préambule la menace que constituent les réformés protestants. Le roi de France, Henri III, vient en effet de leur interdire l'exercice de leur religion. En réponse, Henri de Navarre, le futur Henri IV, s'est mis à la tête des protestants et ravage la Guyenne et le Poitou. De leur côté les protestants allemands ont levé une armée qui se dirige vers la Lorraine (1).

Face à la menace le duc Charles III renforce rapidement son armée et élève des murs de terre autour des faubourgs Saint Nicolas et Saint Thiébaud.

Les protestants franchissent les Vosges en août 1587 puis s'avancent vers l'ouest.

Heureusement, ils éviteront Nancy, en passant à gué le Madon, un affluent de la Moselle, à la hauteur de Viterne et se dirigeront vers la Champagne.

Charles III prendra néanmoins acte du danger et décidera l'année suivante d'englober les faubourgs sud dans une vaste enceinte définitive en créant ainsi une nouvelle ville juxtaposée à la Ville Vieille (1).

Charles III expose ensuite qu'il a dû faire appel à certains de ses sujets pour obtenir le financement du renfort de son armée et des fortifications. Il acte en l'espèce que Catherine Badel, demeurant à Saint Nicolas de Porte et veuve de Nicolas Vosgien dit Thierion, a versé à son trésorier général Jan Vincent la somme de douze cents francs.

En contrepartie, il lui accorde ainsi qu'à ses ayants droits une rente annuelle perpétuelle de 84 francs garantie par hypothèque sur la « chastellainie du Duc ».

LE VERSO

Le verso comporte tout d'abord l'acquit du trésorier délivré à Catherine Badel pour le versement des douze cents francs :

« Je soussigné Jan Vincent. . . conseiller d'Etat de son Altesse et trésorier général de ses finances . . . Catherine Badel. . . demeurant à Saint Nicolas la somme de douze cents francs. . . »

Plusieurs mentions, ensuite, sont relatives à la transmission de ce titre de créance et nous donnent l'explication de sa détention finale par l'hôpital :

- « Contrat en vertu duquel il est dû sur son altesse six cents francs moitié de douze cents francs à Dame François Gennetaire »

- « Donation Gennetaire »

- « Monsieur Le Grand a donné sa part audit hôpital par contrat du 25 avril 1699 passé par devant. . . »

Or dans la liste des bienfaiteurs de l'hôpital Saint Julien figure une dame Marguerite Gennetaire, qui lui aurait légué près et rentes le 15 avril 1612 (1). Un peu plus tard, en 1626, le duc Charles IV dans ses lettres patentes fondatrices de l'hôpital Saint Charles rappelle ce legs de feu Marguerite Gennetaire veuve Mitat et décide de l'affecter à sa nouvelle fondation (6). Le scénario suivant peut donc être envisagé :

- 1/ transmission de la rente par Catherine Badel pour moitié à François Gennetaire et pour l'autre à un ayant cause de M. Le Grand,
- 2/ transmission par voie de succession de la moitié de François à Marguerite Gennetaire,
- 3/ legs à l'hôpital de la moitié de la rente par Marguerite le 15 avril 1612,
- 4/ don à l'hôpital de l'autre moitié par M. Le Grand le 25 avril 1699.

LES LETTRES PATENTES DU 20 JUIN 1641

Les lettres patentes (ou ordonnance) sont édictées du château de Nomeny, une des résidences de Charles IV, pendant son court retour en Lorraine, suite au traité de Saint Germain en Laye du 2 avril 1641. Le duc n'avait pas été autorisé à regagner Nancy, maintenu par Richelieu sous l'occupation française. Charles IV devait à nouveau s'enfuir de Lorraine fin juillet de la même année, soit quelques jours seulement après l'édition de cette ordonnance.

L'ordonnance est écrite sur parchemin. Elle est officialisée par un sceau en cire de couleur rouge attaché par un ruban. Il s'agit du sceau équestre du duc Charles IV.



Le duc de Lorraine Charles IV (1604-1675)

(© Bibliothèque municipale de Nancy)



LA TENEUR DU DOCUMENT

Transcription par H. Say en 2017

Charles, par la grâce de Dieu duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, /1/ marquis du Pont-à-Mousson et de Nommeny, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, Sarwenden [sic], Salm, &c. À tous ceulx /2/ qui ces présentes verront, salut.

Sur ce qui nous a esté représenté de la part des surintendant, gouverneurs et économme de l'hospital Saint-3/Julien de Nancy de la nécessité des pauvres, requérans y estre pourveu, après avoir ouy nos chers et bien aymés les gens du conseil de la ville de /4/ Nancy, le jour d'hier en nostre conseil, par noz chers et bien aymés P. Hilbert, P. Hilbert et Girosm Tabrel, députés de ladite ville, ensemble frère /5/ Jean Mareschal, économme dudit hospital, et veu le titre de la fondation de l'aumosne générale sur l'imposition au subsidie charitable, par laquelle /6/, entre autres charges et conditions, nous nous sommes privés pour nous et noz successeurs duc de divertir les deniers dudit subsidie, les

employer ailleurs /7/ ou en disposer à autres choses et effect, sous quel couleur et prétexte et pour quelque cause, considération et occasion que ce soit ou puisse estre, et que nostre volonté /8/ a tousjours esté que lesdictz deniers tournent entièrement au bien, proffict et nécessité des pauvres, comme aussy les lettres patentes de l'union des hospitaux /9/ de Nancy et de ladite aumosne générale en datte du vingt-cinquième febvrier mil six cents trente-et-un et autres obtenues par lesdicts du conseil de ville dudit /10/ Nancy du treizième mars mil six cents trente-quatre portant permission à eulx de lever et percevoir ledit subsidie charitable pour quelques années, le tout /11/ considéré, par l'advis des gens de nostre conseil, avons ordonné et ordonnons que doresnavant ledit subsidie charitable sera levé par le receveur /12/ dudit hospital Saint-Julien présents et advenir, pour estre applicqué à la nourriture et entretènements des pauvres, tant dudit hospital qu'autres nécessiteux de /13/ ladite ville, selon qu'il sera advisé par les sieur surintendant et administrateurs d'iceluy et de ladite aulmosne générale, conformément à ladite /14/ fondation et à l'union desdictz hospitaux, pour en estre rendu compte par ledit receveur ausdits sieur surintendant et administrateurs, ainsy qu'il est dict par /15/ les lettres de ladite union, et ce nonobstant tous ordres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par le présent arrest, et saulf audict du /16/ conseil de ville de nous proposer autres moyens pour le fond à eux nécessaire pour subvenir aux grandes charges de ladite ville au lieu et place dudit /17/ subsidie charitable. Car telle est nostre intention.

En foy de quoy nous avons aux présentes signées de nostre main et /18/ contresignées par l'un des secrétaires de nos commandemens et finances, y fait mettre et appendre nostre grand seel. Données à Nommeny le /18/ vingtième jour de juin mil six cents quarante-et-un..

LES LETTRES PATENTES DU 20 JUIN 1641

En préambule, Charles IV se réfère à ses précédentes décisions instituant un droit d'octroi, le «subsidie général», au bénéfice des pauvres des hôpitaux et de la Ville. Il en reprecise ensuite les modalités de recouvrement et d'attribution.

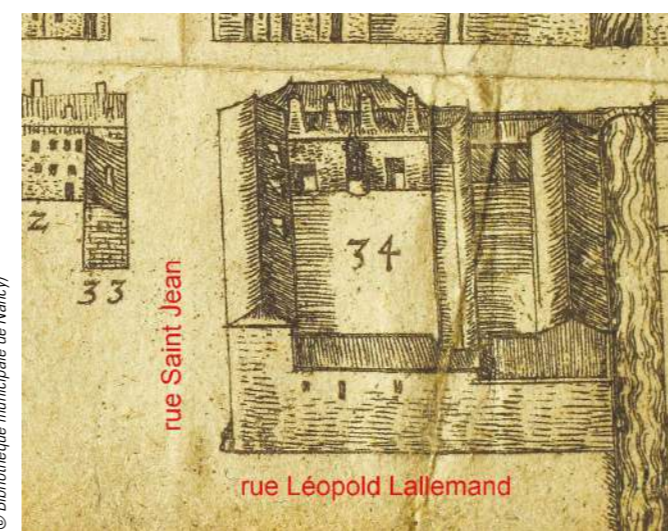
LE DROIT D'OCTROI SUR LES VINS ET BIÈRES

Les ordonnances d'août 1628 et suivantes créent et régissent une taxe sur l'entrée des vins et bières dans Nancy. La recette se partage initialement entre la Ville de Nancy pour ses pauvres et l'hôpital Saint Charles que le duc a ouvert deux ans plus tôt.

LES DÉBUTS DE L'HÔPITAL SAINT CHARLES ET SON SAUVETAGE PAR L'HÔPITAL SAINT JULIEN

L'hôpital Saint Charles est installé en 1626 dans une ancienne fabrique de chaudrons, à l'angle de nos actuelles rues Saint Jean et Léopold Lallemand. Les bâtiments sont achetés et offerts à l'hôpital par le doyen de la primatiale, Pierre de Stainville. La fondation est destinée à l'hébergement de cent jeunes enfants pauvres et aux soins des nécessiteux dans une infirmerie (6). Malheureusement un des précédents propriétaires de la fabrique, Richard Chauvenel n'avait pas été payé par le vendeur de Pierre de Stainville. L'hôpital Saint Charles n'a pas les moyens de le désintéresser. La famille Chauvenel, remet donc en vente les locaux.

In extremis, Charles IV va sauver sa fondation. Par ordonnance du 15 février 1631, il réunit sous une même direction Saint



(© Bibliothèque municipale de Nancy)

Extrait du plan de La Ruelle de 1611 ; la fabrique de chaudrons.

Julien et Saint Charles. Le lendemain même, le 16 février, l'hôpital, Saint Julien achète donc les locaux à Emmanuel Chauvenel en s'engageant à payer 38 000 francs (6).

LA CONFIRMATION DES DROITS DE L'HÔPITAL SAINT JULIEN

La peste frappe Nancy de 1630 à 1633. Les hôpitaux sont débordés et c'est la Ville qui prend le relais en s'endettant. En contrepartie, elle reçoit la totalité du droit d'octroi. Charles IV va cependant rétablir, par cette nouvelle ordonnance du 20 juin 1641, la double affectation de la recette, à la Ville et à l'hôpital Saint Julien (6).

Après les lettres patentes

VIE ET DISPARITION DU SUBSIDIE GÉNÉRAL

L'hôpital et la ville s'accorderont, le 7 septembre 1641 pour répartir le droit d'octroi en deux parts égales : une pour les pauvres de la ville, une pour ceux de l'hôpital. Mais rapidement, la Ville sera de nouveau la seule à en bénéficier.

LA POURSUITE DES PÉRIPIÉTIES DE L'HÔPITAL SAINT CHARLES

En 1641, l'hôpital Saint Charles n'est pas au bout de ses peines. Les occupations françaises du 17e siècle et les épidémies compromettent les finances de l'hôpital Saint Julien L'hôpital, qui n'avait pas encore payé la famille Chauvenel, n'y arrivera pas. Les sœurs de la Sainte Famille (futures sœurs de Saint Charles) à qui Chauvenel avait transmis ses droits récupèrent les locaux. En 1674, les 35 orphelins hébergés à l'hôpital Saint Charles, doivent le quitter pour Saint Julien.

La vocation hospitalière des lieux ne s'arrête cependant pas puisque, suite à un accord avec la Ville, les sœurs vont reprendre l'infirmerie pour y soigner les pauvres.

La Révolution replacera les deux hôpitaux Saint Julien et Saint Charles sous une autorité unique, la commission administrative. La propriété des locaux continuera néanmoins à faire l'objet de controverses. Elles ne cesseront qu'avec la transaction signée avec la congrégation en 1874, peu avant le transfert de l'établissement dans notre actuel Hôpital Central.

LE PREMIER HÔPITAL SAINT JULIEN, L'HÔPITAL DE LA VIEILLE-VILLE

L'EMPLACEMENT DE L'HÔPITAL

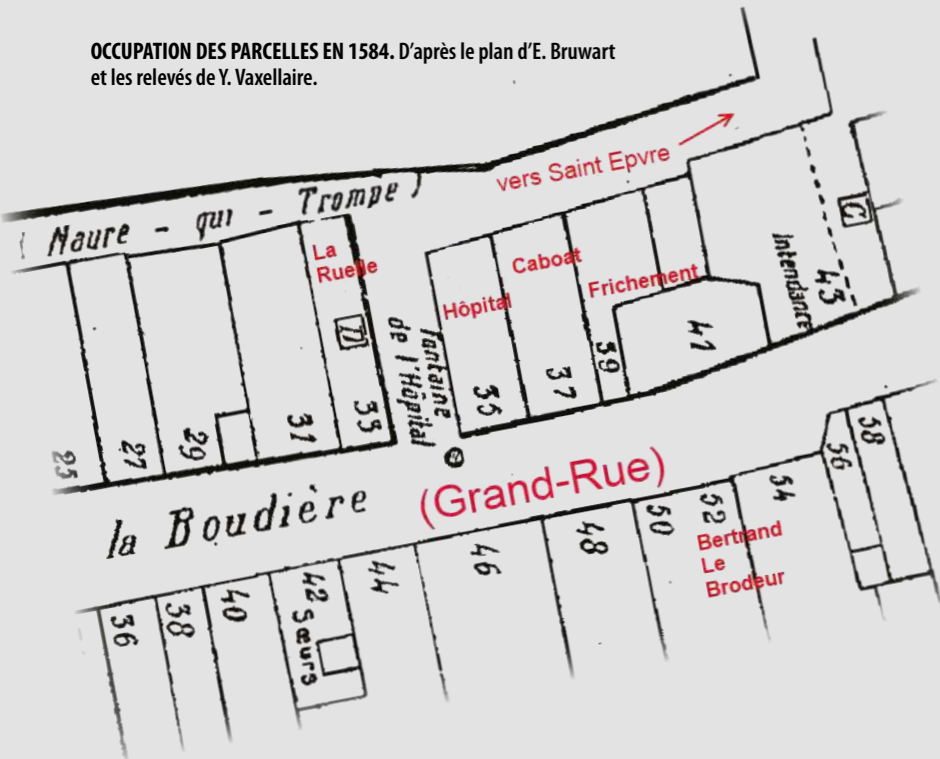
La charte fondatrice de 1336 situe l'hôpital devant une fontaine « et jusqu'au petit pont du rui(sseau) de la Boudière ». Cette fontaine alimentée par le ruisseau de la Boudière se situait dans la rue du même nom (notre actuelle Grand Rue) à l'angle formée avec la courte rue Saint Antoine. Mais de quelle côté de la rue Saint Antoine se trouvait-il ? Les recherches effectuées dans les années 1910 par E. Bruwart à partir du relevé des cens dus à la collégiale de Saint Georges et des rôles des impôts concluent à une localisation côté nord au n°35 (7). L'analyse des actes notariés retranscrits tout récemment par Yann Vaxelaire vont dans le même sens (8). Certains baux consentis par l'hôpital à des artisans nous informent par ailleurs de l'existence d'échoppes le long de ses murs, en direction de Saint Epvre (8).



EN 1611 DATE DU PLAN, l'hôpital n'existe plus. L'immeuble au toit coloré en rouge l'a remplacé depuis une vingtaine d'année ; mais la fontaine est toujours là (indiquée par le n°44).

(© Bibliothèque municipale de Nancy; extrait du plan de La Ruelle de 1611)

OCCUPATION DES PARCELLES EN 1584. D'après le plan d'E. Bruwart et les relevés de Y. Vaxellaire.



2018 : l'emplacement de l'hôpital, à l'angle de la rue du duc Antoine et de la Grand Rue. A l'arrière-plan, la nouvelle église Saint Epvre.



2018 : à l'angle des rues du duc Antoine et du Maure qui trompe, l'hôpital des vélos a remplacé l'hôpital Saint Julien.

LE PREMIER HÔPITAL SAINT JULIEN : L'HÔPITAL DE LA VIEILLE-VILLE

UN HÔPITAL AU CŒUR DE LA VILLE MÉDIÉVALE

Le plan ci-après resitue l'hôpital Saint Julien dans son environnement vers 1550. Il détaille par ailleurs l'évolution du quartier jusqu'à nos jours (9). A noter en particulier le remplacement de l'ancienne église Saint Epvre par la nouvelle, néogothique, et l'importance des démolitions qui l'ont accompagné.



LA PLACE SAINT EPVRE VERS 1840 ; la rue du Maure qui trompe part de la droite du beffroi.



1867 : photo de la nouvelle église Saint Epvre en construction ; l'ancien beffroi est toujours là.

VUE PRISE DE L'HÔPITAL, en montant la rue du Maure qui trompe, vers l'ancienne église Saint Epvre.



(La Lorraine illustrée, Berger Levrault, Paris, 1886)



LA PLACE SAINT EPVRE VERS 1611, d'après le plan de La Ruelle

LE PREMIER HÔPITAL SAINT JULIEN : L'HÔPITAL DE LA VIEILLE-VILLE

L'ABANDON DE L'HÔPITAL

A la fin du 16e siècle, les locaux deviennent insuffisants au regard de l'augmentation de la population. Le duc de Lorraine Charles III souhaite par ailleurs le déplacer pour des raisons urbanistiques.

Les pauvres sont transférés à titre provisoire dans le village de Saint-Dizier (actuel quartier de Boudonville).

L'hôpital est mis en vente et adjugé le 28 septembre 1586.

L'acte notarié (8) que vient de redécouvrir et transcrire Yann Vaxelaire nous précise les conditions :

L'acte rappelle tout d'abord que « le Comte de Salm, gouverneur de Nancy, constatant que le bâtiment actuel tombe en ruine, l'incommodité de sa situation et la nécessité d'embellir la Ville de Nancy a demandé à l'Hôpital Saint Julien de mettre en vente son bâtiment. Les deniers ainsi tirés permettront de reconstruire l'hôpital dans un lieu plus commode ».

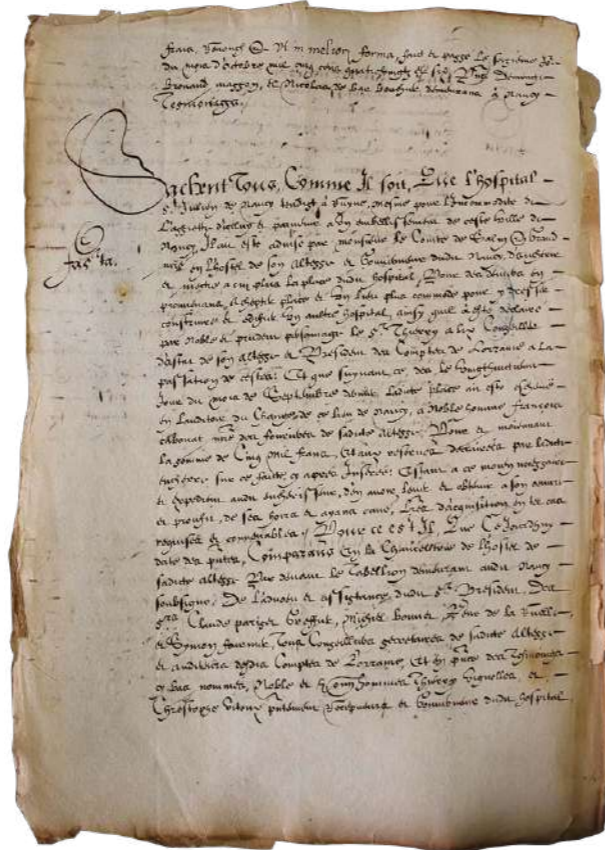
Le bâtiment a ainsi été mis aux enchères et attribué en l'auditoire du Change (l'assemblée des échevins) le 28 septembre 1586 à François Cabouat, maître des fourrières de son Altesse et à sa de sa femme Ydatte Symounin pour la somme de cinq mille francs.

L'acte décrit ensuite la contenance et la situation de l'immeuble : *« Ladite place de l'hospital, ainsi qu'elle se contient présentement ez longueur, largeur, et haulteur, astante d'une part iceluy Cabouat acheteur, et de l'aultre à une petite rue d'entre ledit hospital, et la maison apparten(ant) audit Sr La Ruelle allan à la grande rue, La rue de la Bodière vis-à-vis de la maison de fut noble Mre Bertrand dit le brodeur, et depuis les trous et marques y faictes respondantes au quaire de la maison dudit Sr de La Ruelle, et du devant sur la rue venante et descendante de St Epvre audit hospital et à la grande rue ».*

L'acte précise que sont exclus de la vente :

- les fenestrages du dortoir et de la chapelle,
- toutes les pierres de taille, de ces fenestrages, des voussures, du portail et du pavé de la chapelle et autres emplacements.

L'acte, rédigé par Nicolas Baudouyn, tabellion, est signé, côté vendeur, par Chrestophe Vitoux et Thierry Vignolles, gouverneur et receveur de l'hôpital, tant en leur nom qu'en celui de Claude Mazereulles dit Jobart, également gouverneur de l'hôpital.



Premier folio de l'acte d'adjudication.

(Archives départementales 54, D. 54-3E 1090)

LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

L'emplacement retenu pour le nouvel hôpital se situe dans ce qui deviendra la Ville-Neuve. Il correspond au vaste espace compris entre les actuelles rues Saint Georges, Saint Julien et Pierre Fourier et s'étendait à l'est au-delà de la rue Maurice Barrès.



(© Bibliothèque municipale de Nancy)

SA CONSTRUCTION DE 1588 à 1609

La maçonnerie et les ouvrages en pierre de taille sont adjugés en septembre 1588 à Symon Richier dit du Pont, qui sous traite une partie des travaux à Anthoine Aulbert et Claudin et Pierrot Maigrot.

La tuilerie de Pompey, de Mengin Calboutin et de Blaise et Martin Henry fournit 40.000 tuiles creuses, bonnes et bien cuites. Didelot Rayeux, couvreur, est chargé de la pose.

Claude Picbois (le bien nommé) réalise l'ensemble de la menuiserie, tant les portes et fenêtres que le mobilier, lits à colonnes pour deux personnes, tables, bancs et tréteaux pour les réfectoires. La pose du vitrage, assemblé au plomb, est confiée à Anthoine Martin, la serrurerie, dont la fourniture des « clanches », à Mengin François.

L'on ne connaît pas le nom de l'architecte, mais, parmi les intervenants aux marchés, l'on peut citer plus particulièrement Denys Coustard un des gouverneurs de l'hôpital ; Thierry Vignolles le receveur, Israel la Corne et Florentin Rouyer, deux échevins de la Ville, et François Guillaume, tabellion. Jean Barnet, contrôleur général des fortifications, apporte son assistance technique et avis (8).

L'ARRIVÉE DES PAUVRES MALADES

Les pauvres malades, venant du village de Saint-Dizier et guidés par les Cordeliers, prennent possession de leur nouvel hôpital le 5 janvier 1590 alors que les travaux ne sont pas encore terminés.

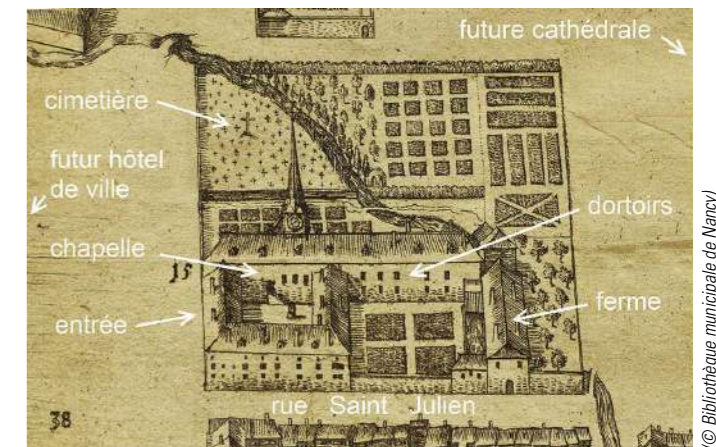
La couverture de tuiles en écailles du bâtiment principal qui abrite la chapelle et les principaux dortoirs n'est réalisée en effet qu'en 1591. Un dernier bâtiment n'est enfin construit qu'en 1609 (8).

L'HÔPITAL À SES DÉBUTS

En 1611, l'hôpital, tel que représenté sur son plan par La Ruelle, comporte un long bâtiment principal au très haut toit. Trois ailes forment avec lui une première cour. Un corps de ferme en fond de propriété délimite un vaste espace plus largement ouvert, la deuxième cour.

L'hôpital dispose d'un très grand jardin et d'un cimetière. Il est traversé en diagonale par un bras du ruisseau Saint Thiébaud, qui lui sert tant d'égoût qu'à laver le linge.

Du côté nord, les pauvres ont accès pour leur promenade à la place de l'hôpital, où s'implanteront ultérieurement diverses constructions puis la place Stanislas.



(© Bibliothèque municipale de Nancy)

La chapelle (photo du haut), qui occupe l'extrémité du bâtiment principal, s'ouvre sur l'actuelle rue Pierre Fourier. De plan carré, elle est couverte de quatre voûtes supportées par un unique pilier central. Elle communique avec deux longs dortoirs parallèles, celui des hommes, celui des femmes, d'où les pauvres suivent la messe, suivis de deux chauffoirs où se tiennent les valides la journée.

LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

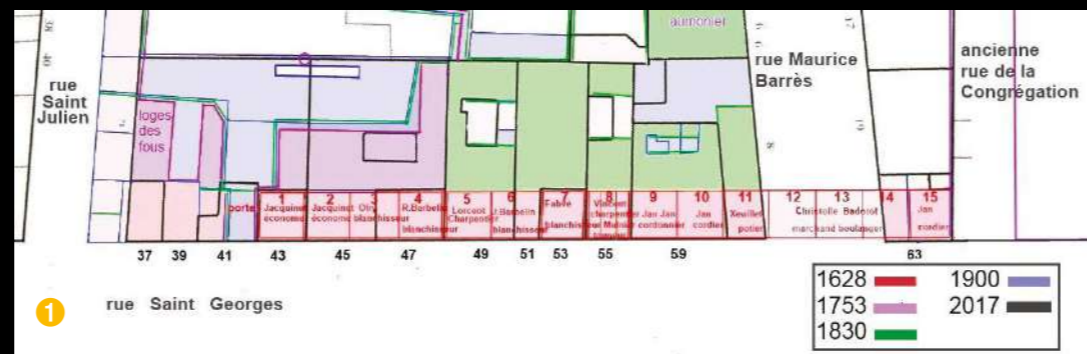
L'on pénètre dans l'hôpital par l'aile nord d'où l'on accède à la première cour, réservée aux hommes.
 A droite, du côté de la rue Saint Julien s'étend l'aile ouest avec en R.C. la pharmacie.
 En face au R.C. de l'aile sud, un corridor sépare la cuisine, à droite, des réfectoires hommes et femmes, à gauche. Chacun des réfectoires communique par un escalier spécifique au dortoir correspondant. Au 1er étage se situent, les bureaux, la lingerie et le logement de divers préposés.

Par le corridor, l'on gagne la vaste cour des femmes puis la ferme, un modeste bâtiment qui avec ses dépendances abrite vaches, chevaux, porcs et volailles. On traverse à son tour la ferme par un étroit couloir pour atteindre la basse-cour qui s'étendait jusqu'à notre actuelle rue Saint Georges.

Le plan de La Ruelle nous interpelle sur un point : il nous montre un bâtiment principal allant jusqu'à la ferme. Or un plan du 18e siècle nous laisse supposer qu'un espace vacant restait entre les deux. Cet espace sera d'ailleurs bâti en 1746 (voir infra).



VERS 1850 : la cour des hommes, l'aile sud avec au R.C. les réfectoires et la cuisine, l'aile ouest.



LA CRÉATION D'ÉCHOPPES EN 1628

Les propriétaires de la Ville-Neuve étaient tenus de construire en bordure des lots qui leur avait été attribués. Il ne pouvait donc être question de laisser inoccupé ce terrain face à l'église primatiale (la future cathédrale), dont les travaux avaient commencé en 1605.

En 1628, tant pour répondre à cette obligation légale que pour se procurer des ressources, l'hôpital met en adjudication, une bande de terrain de 90 m de long et de 6,55 de large, délimitée par les actuels n°43 à 63 inclus de la rue St Georges. Cette bande fait l'objet de 15 lots concédés à titre perpétuel moyennant paiement d'une rente annuelle.

Les constructions ne seront pas grandioses. Certaines seront même subdivisées jusqu'en trois boutiques de seulement deux mètres de large. Il s'agira dans un premier temps de simples échoppes occupées par des artisans (trois blanchisseurs qui utilisaient sans doute l'eau du ruisseau, deux charpentiers, un potier, des tourneurs, un boulanger, un cordonnier). L'hôpital conserve un accès sur la rue, à la hauteur de l'actuel n°41 (8).

LÉGENDES

① LES 15 LOTS ADJUGÉS EN 1628 ; l'évolution de l'occupation du côté rue Saint Georges (9), (11).

② VERS 1880, l'entrée de la ferme.

③ 2018, l'emplacement de l'entrée de la ferme, au n°41.

④ VERS 1880. A droite, les deux maisonnettes entre les contreforts de la chapelle; leur dernier occupant : le père Lamontagne, rempailleur de chaises et marchand de bois (6).



(La Lorraine, Berger Levrault, Paris-Nancy, 1886)



③



(Nancy pittoresque vers 1840)

LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

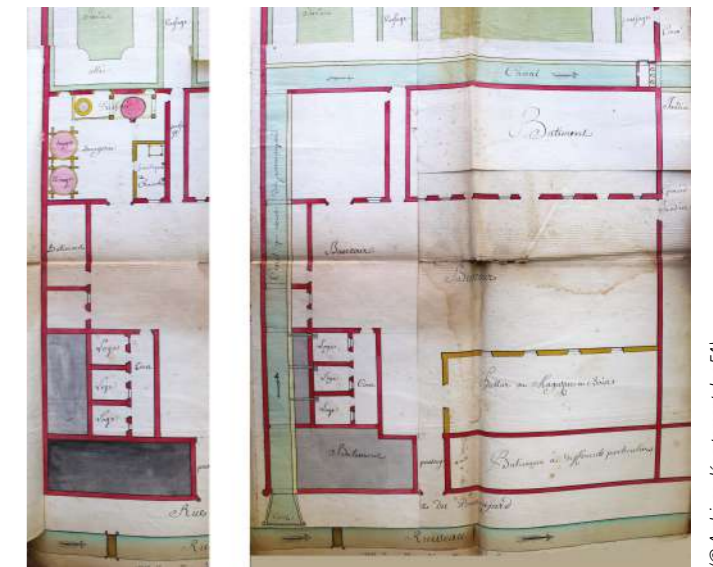
L'HÔPITAL JUSQU'À LA RÉVOLUTION : L'ARRIVÉE DES ENFANTS

A partir de 1633 : l'hôpital tout comme les Nancéiens vit des moments difficiles avec la succession des occupations françaises et plusieurs épidémies de peste. La pauvreté s'étend et les recettes rentrent très mal. Il semble même que l'hôpital ait dû cesser son activité à deux reprises.

1674 : la congrégation des sœurs de Saint Charles récupèrent l'immeuble qui abritait la Maison Saint Charles. L'hôpital Saint Julien doit prendre en charge les 35 orphelins qui y étaient hébergés Saint Charles. Un espace est aménagé à l'extrémité de la ferme. Il est insuffisant et un certain nombre d'enfants doit cohabiter avec les vieilles femmes, parfois même partager leur lit (6), (11).

1703 : trois loges pour les « insensés », sont construites derrière la ferme (12).

L'hôpital répond par ailleurs favorablement au duc Léopold qui, en 1714, souhaite ouvrir une renfermerie pour accueillir les jeunes gens débauchés, à la demande de leur famille ou sur lettre de cachet (11). Mais c'est finalement Maréville, avec ses anciennes loges pour pestiférés, qui est retenu. Cette renfermerie, qui accueille également des « fous » à partir des années 1770, se trouve ainsi à l'origine de l'actuel centre psychiatrique de Nancy-Laxou.



(© Archives départementales 54)

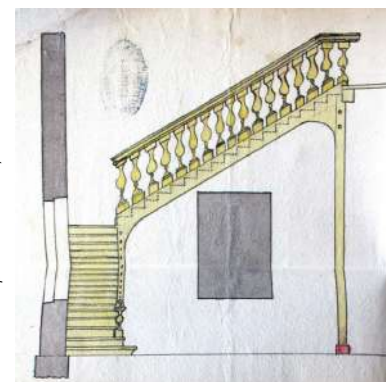
À NOTER : la disposition des latrines des insensés, comme celles des enfants, au-dessus du ruisseau Saint Thiébaud. La ferme apparaît isolée des autres bâtiments.

LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

1735 : l'aile nord, celle de l'entrée est remaniée en vue d'aménager un dortoir pour les garçons au R.C. et deux infirmeries au 1er étage. L'opération implique une extension vers la chapelle (les deux bâtiments n'étaient pas contigus jusqu'alors) et une modification des percements dans les façades (11). Le sculpteur Renaud Meny réalise les armoiries du duc Léopold au-dessus de l'entrée côté rue (13).

L'année suivante la longue dynastie Lorraine, en la personne du dernier duc François III, renonçait à la Lorraine et laissait la place à Stanislas.

1738 : un nouveau devis est établi pour installer le dortoir des garçons dans le grenier du bâtiment principal. Ce projet ne sera mis en œuvre qu'à la fin du 19e siècle. Le dessin nous représente l'escalier qui, du dortoir des hommes, devait monter au grenier.



36 marches étaient nécessaires pour s'élever de 4,60 m, hauteur du dortoir.

1746 : un nouveau pavillon est construit entre le bâtiment principal et le logement qui avait été aménagé pour les enfants à l'extrémité de la ferme.

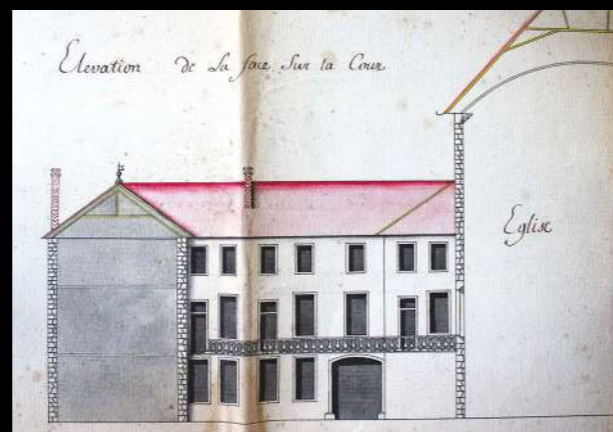
L'opération implique la démolition des murs et galeries qui reliaient les deux bâtiments.

Au rez de chaussée sont installés quatre ouvriers, pour le tisserand, le cordonnier, le drapier et le bonnetier, où vont travailler les pauvres. Au 1er étage sont créés deux dortoirs pour les garçons et les filles. L'ancien logement est remanié, avec notamment l'ouverture d'une galerie côté jardin, où les enfants pourront prendre l'air (11).

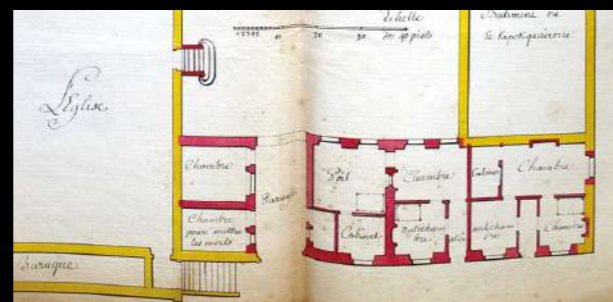
1747 : le nouveau duc, Stanislas, crée, une fondation pour 24 enfants, filles et garçons tirés au sort à partir de recommandations. Devaient s'ajouter 24 places pour les enfants de ses domestiques mais ces dernières ne furent financées que jusqu'en 1750.



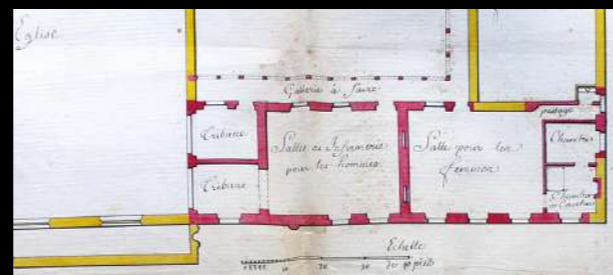
PROJET CÔTÉ RUE : les proportions des bâtiments et percements sont approximatives.



PROJET CÔTÉ COUR : la galerie ne sera pas réalisée.



AU R.C. : des appartements pour le receveur et l'aumônier ont remplacé le dortoir initialement prévu.

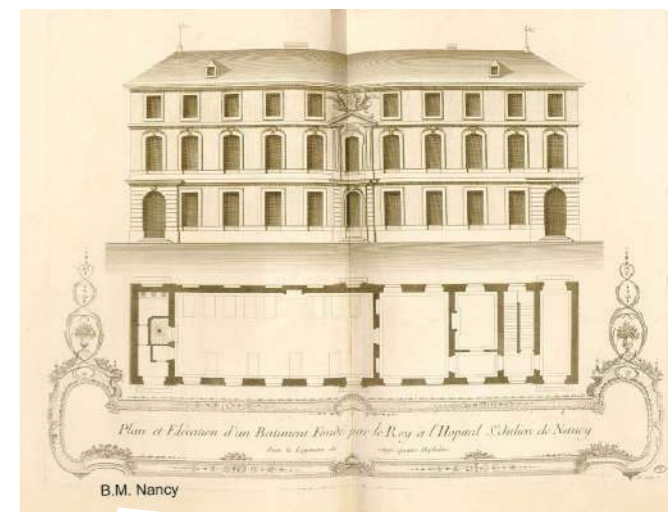


LE 1ER ÉTAGE : la galerie sera in fine remplacée par un couloir intérieur ; deux tribunes permettent aux malades de suivre la messe.

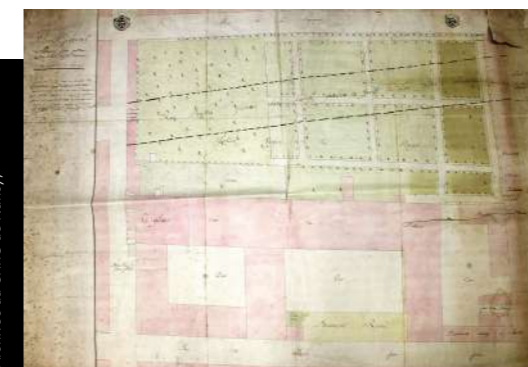
LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

Pour les héberger, le « pavillon royal » est construit sur les plans d'Emmanuel Héré le long de la rue Saint Julien entre l'aile sud et la ferme. Les armes de Stanislas ornent les deux frontons. L'élégance de ce pavillon contraste avec la simplicité du bâtiment qui vient d'être réalisé en face (11).

1754 : Stanislas projette de relier la future place Louis XV (actuelle place Stanislas) à la rue Saint Georges pour offrir une belle perspective sur la Primatiale. La nouvelle rue (actuelle rue Maurice Barrès) coupera en deux le jardin de l'hôpital. Ses directeurs adressent une « lettre de remontrance » au souverain appuyées d'une expertise. Ils attirent son attention sur les désagréments de l'opération tant économiques qu'en ce qui concerne les pauvres qui seront privés d'une promenade. Ils n'obtiennent cependant pas gain de cause. Stanislas leur octroiera, en contrepartie, des terrains situés derrière la place d'Alliance (11).



(© Bibliothèque municipale de Nancy)



PLAN DE 1754 : tracé, en pointillés, de notre actuelle rue Maurice Barrès.

PERSPECTIVE SUR LA CATHÉDRALE VERS

1850 : le côté gauche s'est construit sur les jardins ; à droite, l'hôtel de Rouercke, après la rue, la «bassine», le nouveau mur de l'hôpital, le pignon de la maison de l'aumônier.



(© Bibliothèque municipale de Nancy)



Projet, non réalisé, d'adjonction d'un clocher à la chapelle ; dessin de Prosper Morey, d'après sans doute un document du 18e siècle.



Ancien hôtel de Rouercke entre la « bassine » et l'hôtel de ville.



Perspective en 2018.

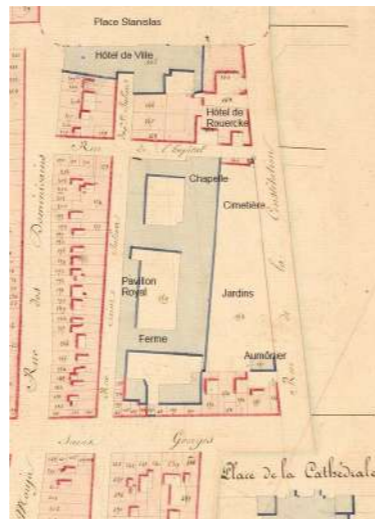
LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE

DE LA RÉVOLUTION À 1850 : L'HOSPICE DES VIEILLARDS

« Hôpital de la Bienfaisance » ainsi est rebaptisé l'établissement par la Révolution. En 1790, il abrite 113 vieillards et 90 enfants pris en charge par sept sœurs et divers employés. Suite à la spécialisation décidée par la nouvelle commission administrative, l'hôpital de la Bienfaisance ne garde plus que les vieillards, les infirmes et les malades chroniques. Tous les malades aigus iront à l'hôpital de la Commune (l'hôpital Saint Charles ancêtre de l'actuel Hôpital Central). Les enfants seront regroupés dans l'ancien noviciat des Jésuites, rue Saint-Dizier, où s'ouvre l'hospice des Enfants de la Patrie (depuis, orphelinat Saint Stanislas). Les enfants y sont transférés progressivement de 1801 à 1808. Les locaux qu'ils occupaient à l'hôpital Saint Julien sont alors transformés (6). Le pavillon royal, voit son rez de chaussée réaménagé en dortoir pour dix pensionnaires payant, la « salle des dix ». Le 1er étage est subdivisé en 13 chambres individuelles pour pensionnaires de marque. Les chauffoirs hommes et femmes du bâtiment principal sont transférés dans le pavillon de 1746 contigu, ce qui libère de la place pour les dortoirs. Le logement des enfants à l'extrémité de la ferme est réaménagé en deux infirmeries pour les « incurables » (11). Enfin est construite une maison pour l'aumônier dans le jardin.

1842 : le rez de chaussée de l'aile nord est à nouveau remanié.

Les percements de la façade sur rue sont modifiés pour une seconde fois avec notamment la fermeture des deux portes (11).



L'HÔPITAL ET SON ENVIRONNEMENT EN 1830 ; L'étude de Me Billecard occupe encore l'angle Est de notre actuel hôtel de ville.

(© Archives municipales de Nancy)

APRÈS 1850 : LA DENSIFICATION DE L'HOSPICE

Tout au long de la deuxième moitié du 19e siècle l'hôpital voit croître sa capacité, avec notamment :

- les 59 lits des legs Collinet de la Salle en 1863 et Roger de Videlage en 1866,
- les 52 lits (en moyenne) transférés en 1872 du dépôt de mendicité de la rue Saint Léon.

En 1899, l'hôpital comporte 291 lits pour les indigents auxquels s'ajoutent les 62 pensionnaires payant (6).

Les moindres recoins sont utilisés, mais cela n'est pas suffisant. Des dortoirs sont installés dans les greniers du bâtiment principal et du pavillon de 1746 ; on en agrandit les fenêtres. Les ailes nord et ouest sont surélevées en 1889 (11).

LES DERNIERS JOURS DE L'HÔPITAL

Le conseil municipal et la commission administrative prennent conscience des limites aux extensions possibles. L'on s'oriente donc vers un transfert sur un autre site. Plusieurs hypothèses sont envisagées :

- une installation à l'hospice Saint Stanislas ; un terrain, appartenant à l'hôpital, rue de Turique serait alors bâti pour les enfants.
- une construction au Bon Coin, rue du Sergent Blandan, Mais c'est l'implantation entre le Bd Lobau et la rue Molitor qui remporte la préférence. L'avantage est manifeste avec la proximité immédiate de l'Hôpital Central, construit en 1883 pour remplacer l'hôpital Saint Charles.

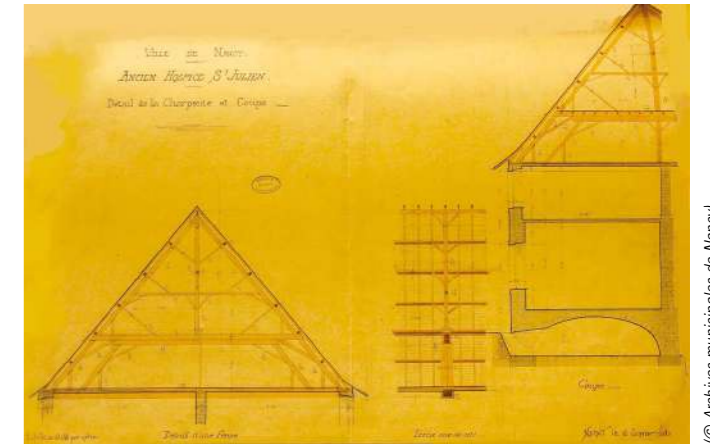
La commission administrative soutient cependant que le maintien dans les lieux actuels resterait encore possible avec de nouvelles surélévations ; si le déménagement s'impose, c'est plutôt pour des considérations urbanistiques. Le conseil municipal estime, il est vrai, que les anciens bâtiments ne sont pas dignes de leur environnement et projette d'implanter à leur place la nouvelle poste. Il emporte donc la décision en s'engageant à financer l'opération, déduction faite du prix de vente de l'hôpital et de diverses subventions (11).

1897 : début des travaux.

1900 : mise en service du nouvel hôpital.

1901 : démolition de l'ancien hôpital à l'exception de la maison de l'aumônier. Comme reliques, il n'en reste que la porte de la chapelle et une épitaphe du cimetière que conservent le Musée

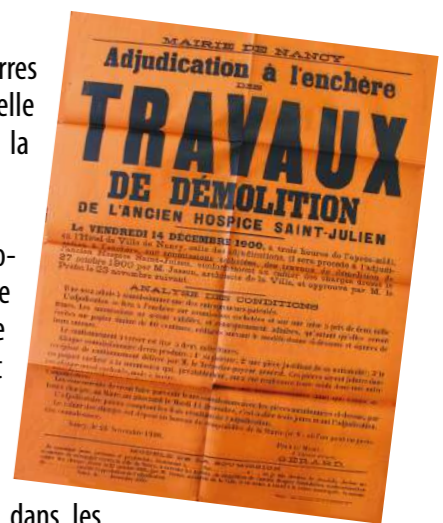
LE DEUXIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, CELUI DE LA VILLE-NEUVE



LA BELLE CHARPENTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL. A noter : la fenêtre du grenier agrandie pour éclairer les nouveaux dortoirs.

(© Archives municipales de Nancy)

Lorrain, l'autel et les pierres tombales de la chapelle qui sont réinstallés dans la nouvelle.



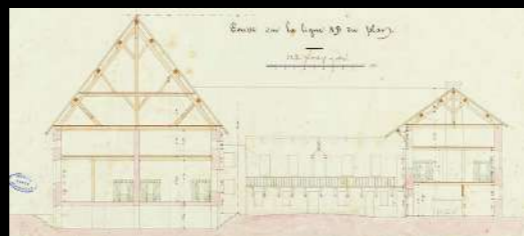
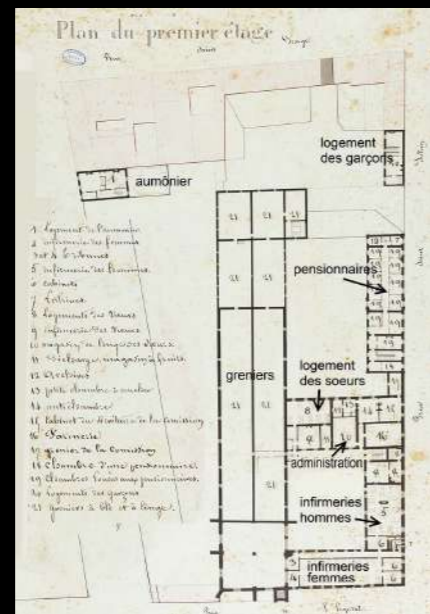
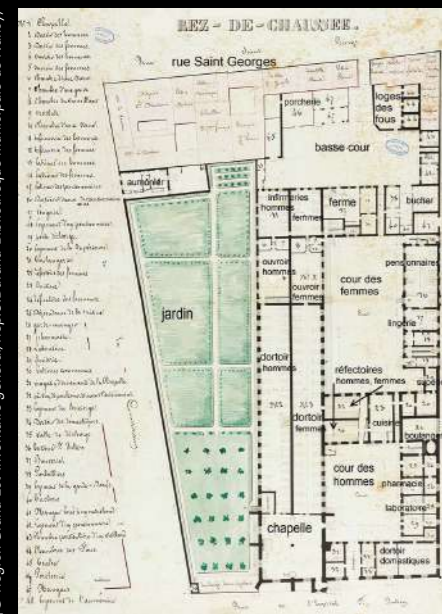
Avec une certaine émotion, un administrateur de l'époque, L. Boppe, évoque le souvenir « du relent d'infirmerie qui, en dépit de la propreté reluisante des couchettes et des planchers, se condensait dans les dortoirs sous les plafonds bas de deux mètres ; cette atmosphère de tunnel dans les fumoirs où les vieillards, pelotonnés sur des escabeaux boiteux, autour d'un poêle aussi bourré que leur pipe, séchaient des mouchoirs de couleur étalés sur leurs genoux, tandis que les plus valides approchaient leurs bancs tout contre les fenêtres pour mieux distinguer le pique du cœur ou les cases blanches des cases noires sur leurs damiers ; de cette digne femme que fut Madame la Supérieure Stanislas, dont le regard, le sourire et le geste semblaient venir d'un monde meilleur.» (6).



Un dortoir en 1899.

(© Bibliothèque municipale de Nancy)

(© Région Grand Est - Inventaire général/Rep. S. Durand-Bibliothèque municipale de Nancy)



LES DORTOIRS hommes et femmes du bâtiment principal, l'aile des réfectoires, l'aile ouest avec au 1er l'infirmerie des hommes.

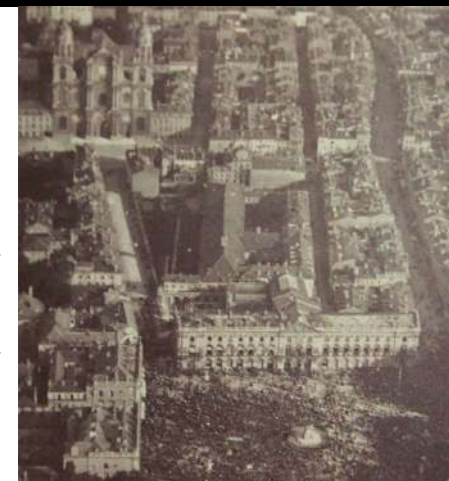


LE PAVILLON DE 1646 avec à son pied le ruisseau Saint-Thiébaud, la ferme, le pavillon royal.

LES PLANS ET COUPES DESSINÉS EN JANVIER 1843 par Thiébert, l'architecte de la Ville de Nancy, nous précise l'occupation des différents locaux.

LES DERNIÈRES PHOTOS DE L'HÔPITAL

UNE PHOTO, PRISE LE 14 JUILLET 1890, du ballon l'amiral Courbet, nous laisse une belle vue d'ensemble de l'hôpital.



A / L'AILE NORD, surélevée d'un étage en 1885.

B / L'AILE NORD, l'entrée de la chapelle. L'entrée principale.

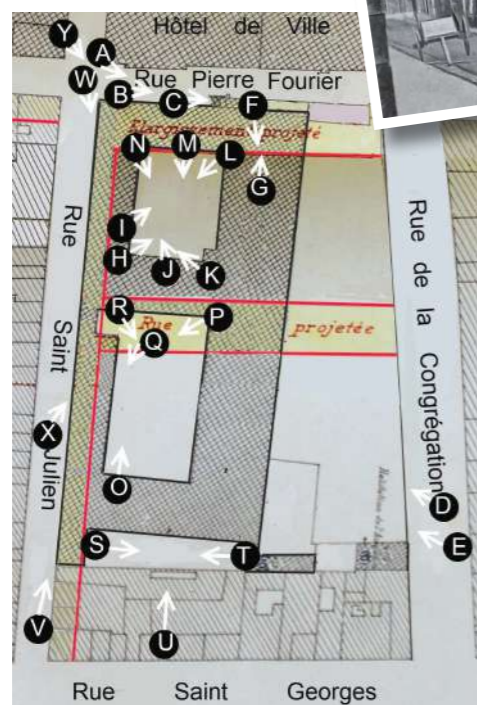


C / LA PORTE DE LA CHAPELLE, depuis conservée au Musée lorrain.

D / LE BÂTIMENT PRINCIPAL. À droite, l'hôtel de ville.



E / À gauche, le pavillon de 1746, le jardin



Mais surtout, quelques photos nous permettent encore d'en faire un tour complet des extérieurs. Pour en faciliter la compréhension, des flèches ajoutées au plan d'alignement précisent le point et l'angle de vue.

Les rues Saint Julien et Pierre Fourier seront élargies ; une nouvelle rue traversera l'îlot, la rue Claude Charles.

(© Archives municipales de Nancy)

F / LA CHAPELLE ; la tribune du dortoir aménagé dans le grenier.



G / LA CHAPELLE en cours de démantèlement.

H / LA 1ÈRE COUR ; à gauche l'escalier de la Chapelle ; au R.C. le dortoir des femmes, au 1er les nouveaux dortoirs aménagés dans le grenier.



I / LA 1ÈRE COUR qui a été surélevée d'un étage.

J / LA 1ÈRE COUR ; l'entrée principale du côté de la rue Pierre Fourier.



K / LA 1ÈRE COUR, l'aile côté rue Saint Julien.



L / LA 1ÈRE COUR.

M / LA 1ÈRE COUR. Au R.C., les réfectoires et la cuisine.



N / LA 1ÈRE COUR.

LES DERNIÈRES PHOTOS DE L'HÔPITAL

P / LE PAVILLON ROYAL D'EMMANUEL HÉRÉ ; au R.C., à droite la chambre de la supérieure.



O / LA 2E COUR, au fond l'aile des réfectoires.



Q / LE PAVILLON ROYAL, à gauche la ferme.



R / LA 2ÈME COUR, le bâtiment principal, le pavillon de 1746, la ferme.

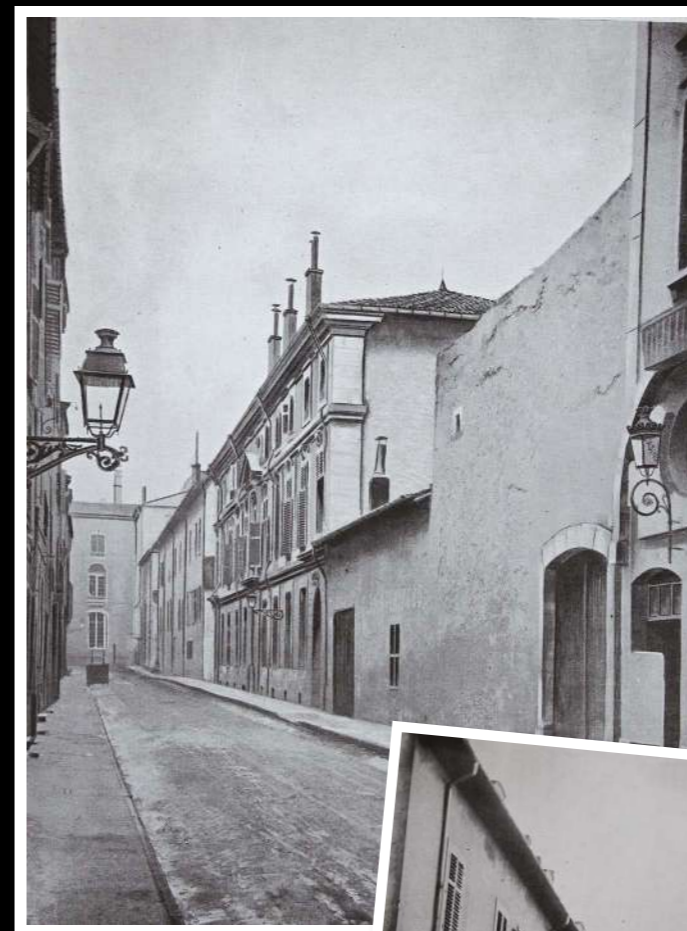


S / LA BASSE-COUR. À gauche le couloir vers la 2e cour, à droite, les maisons de la rue Saint Georges.

T / LA BASSE-COUR. À gauche, Les maisons de la rue Saint Georges, à droite au 1er, les infirmeries des incurables.



U / LA 2ÈME COUR.



W / RUE SAINT JULIEN l'aile ouest.

V / RUE ST JULIEN, le pavillon royal, au loin l'hôtel de ville.



EN 2018, le même point de vue.



2018, la maison de l'aumônier côté cour.

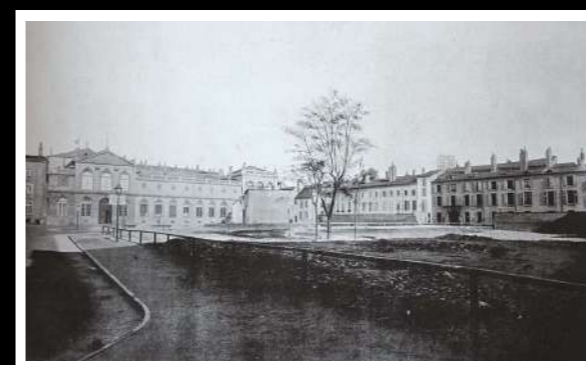


2018, la maison de l'aumônier est toujours là ; elle a gagné un étage.



Y / APRÈS LES DÉMOLITIONS.

X / APRÈS LES DÉMOLITIONS, l'hôtel de ville avant l'extension d'A. Mienville.



Photos C, Q : Nancy monumental et pittoresque, A. Bergeret, imprimerie Royer, Nancy, 1896

Photos B, E, F, H, I, L : Histoire de la Congrégation des sœurs de St Charles, René Wagner imprimeur, Nancy, 1898

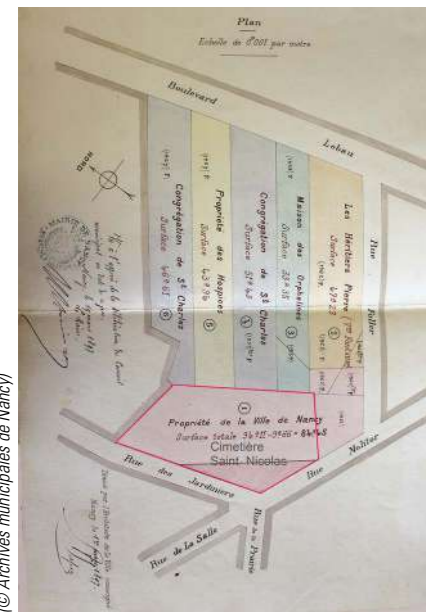
Photos A, D, G, J, K, M, N, O, P, R à Y : Ancien hospice Saint Julien, Ville de Nancy, Barbier-Paulin imprimeurs, Nancy, 1901

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

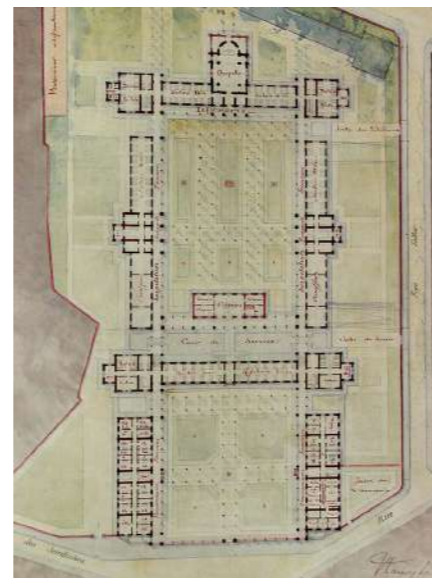
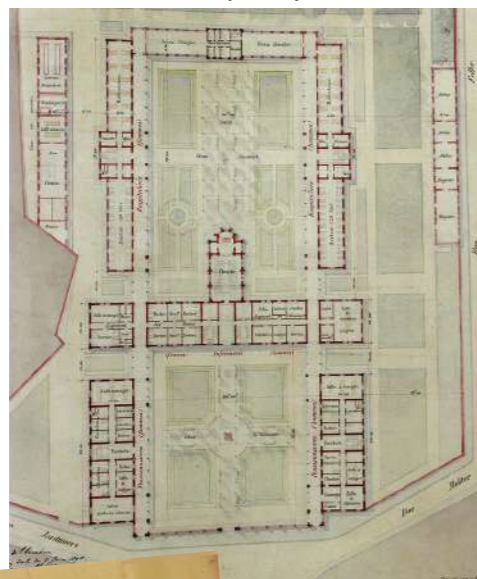
LA CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL

Le terrain retenu se situe entre le Bd Lobau et l'angle formé par la rue des Jardiniers et la rue Molitor. Une seule parcelle appartenait déjà aux Hospices Civils. Les autres doivent être acquises auprès de La Ville de Nancy, de la Congrégation des sœurs de Saint Charles, de la maison des Orphelines et de particuliers. Sur la parcelle de la Ville se trouvait l'ancien cimetière Saint Nicolas ouvert en 1775 et fermé en 1883. Le projet est confié à Albert Jasson, l'architecte de la Ville de Nancy, auteur par ailleurs de l'Institut d'Anatomie (1894), de la salle Poirel (1889) et de l'école Charlemagne (1909). Plusieurs avant-projets sont présentés. A leur occasion la commission administrative précise ses exigences :

- la chapelle doit se situer à l'extrémité du site. L'implantation à l'entrée, parti retenu à l'Hôpital Central pour son intérêt architectural et depuis critiqué, présente en effet l'inconvénient « inhumain » de mettre les cérémonies et convois funéraires à la vue de tous,
- le principe de la « simple épaisseur », c'est-à-dire un seul dortoir occupant toute la largeur du bâtiment et ainsi aéré par des fenêtres sur les deux côtés ne doit s'appliquer que pour les locaux à malades. Ce principe hygiéniste n'est pas justifié pour les valides, en l'absence de risque microbien particulier. La largeur du bâtiment peut sans problème être divisée en deux dortoirs, une seule rangée de fenêtres doit suffire à les ventiler.



L'AVANT-PROJET avec la chapelle en position centrale.



L'ÉVOLUTION DU PROJET avec le report de la chapelle à l'arrière.



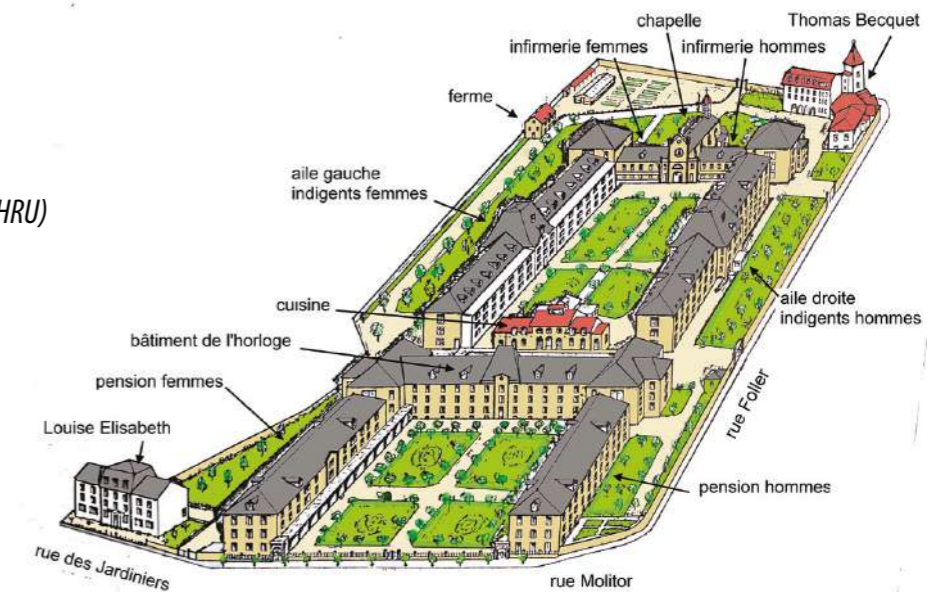
C'est le 27 septembre 1900 que « les vieillards quittent l'ancien établissement et prennent joyeusement possession du confortable palais qu'on lui a substitué ». L'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, inaugure la chapelle le 9 décembre. Après la messe, il visite toutes les salles d'infirmerie et les réfectoires où il est « bruyamment acclamé pour la joie inattendue que cette visite apportait et pour le dessert dont sa Grandeur avait voulu la faire accompagner » (11).

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

L'HÔPITAL EN 1900

(d'après un dessin des services techniques du CHRU)

Figurent en blanc les constructions postérieures à 1900 : Louis Elisabeth (1913), Thomas Becquet (1928), l'élargissement de l'aile gauche (1964).



LA COUR DE L'HORLOGE

L'on accède à l'hospice par une première cour plantée d'arbres. Deux ailes de deux étages l'encadrent. Un long bâtiment, celui de l'horloge en forme le fond. Une galerie composée d'une verrière soutenue par des colonnettes et de fines arcatures en métal découpé court le long des trois bâtiments et en assure la liaison.

L'architecture en est académique et plutôt sobre. A noter cependant le décor du chapiteau des pilastres, la frise en terre cuite qui court sous le toit, les frontons des deux ailes et surtout le groupe qui orne l'attique du bâtiment de l'horloge.

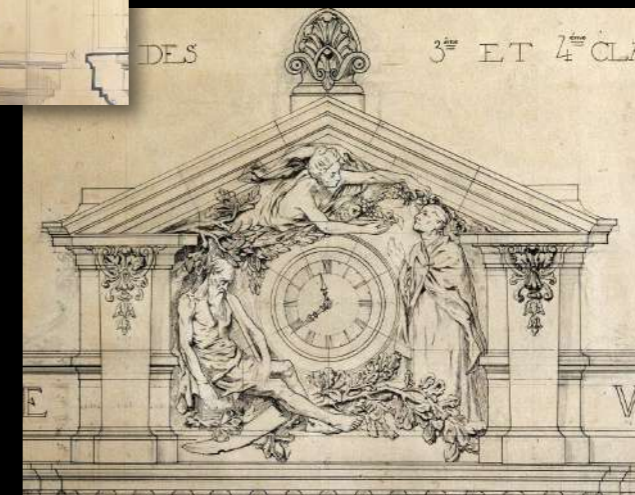


DÉTAIL DES ARCATURES.



LA FRISE À MOTIF DE CHAPITEAUX, réalisée par l'architecte Weissenburger sur un modèle d'Ernest Bussière.

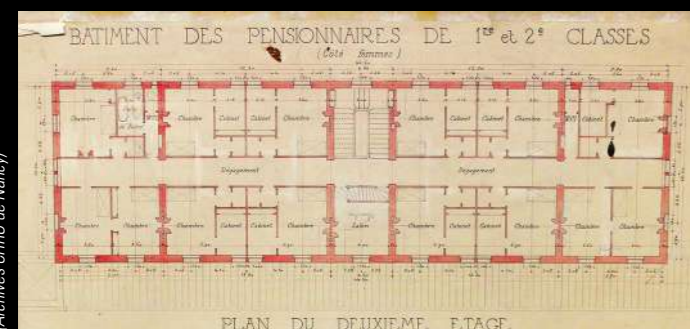
PROJET POUR LE GROUPE DU SCULPTEUR ERNEST BUSSIÈRE : la Solidarité républicaine offre fruits et fleurs à une vieille femme. A gauche, un vieux travailleur, allongé, tient encore sa faux.



LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

LES AILES DES PENSIONNAIRES

Les deux ailes sont destinées aux pensionnaires payant de 1ère et de 2e classe avec à droite celle des hommes et à gauche celle des femmes. Ces pensionnaires, qui viennent avec leur mobilier, disposent d'une chambre individuelle avec en sus, pour les 1ères classes, une petite pièce attenante, le « cabinet ». Chaque chambre bénéficie d'une cheminée à l'âtre. Les sanitaires se composent de deux W.C., deux lavabos et une baignoire par étage de 14 ou 15 chambres. Les pensionnaires prennent leur repas dans un réfectoire qui leur est dédié.



PLAN DU 2^E ÉTAGE de la pension femmes.

UNE CHAMBRE de la pension femmes.



L'ESCALIER de la pension femmes.

DESSIN de l'escalier des pensions.



Escalier du bâtiment de l'horloge (actuel centre Spillmann).

LE BÂTIMENT DE L'HORLOGE

Il comporte :

- Au rez de chaussée : au centre, les réfectoires hommes et femmes des indigents, aux extrémités les réfectoires des pensionnaires de 3e classe et celui des sœurs.
- Au 1er étage : au centre, les dortoirs pour les 26 sœurs de la Communauté et la lingerie, à chacune des extrémités un dortoir de 12 lits, pour les infirmières et préposés.
- Au 2e étage : des dortoirs de 22 lits et de 12 lits pour les pensionnaires de 3e classe et quelques-uns de 2e.

A noter que s'opposant au souhait de la commission administrative, la tutelle parisienne a imposé le principe de la simple épaisseur pour ce bâtiment, ce qui amènera ultérieurement à l'élargir.

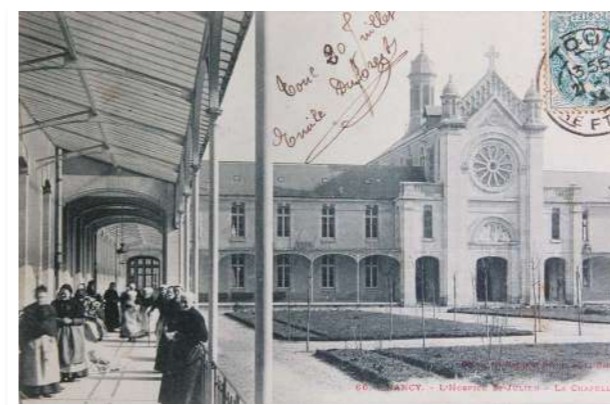
LA COUR DE LA CHAPELLE

Derrière le premier corps de bâtiment se situe un ensemble similaire composé de deux ailes de deux étages encadrant un long bâtiment au fond, celui des infirmeries, avec en son centre l'entrée de la chapelle. Une galerie identique à celle de la cour de l'horloge facilite les déplacements.

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

LA CHAPELLE ET LES INFIRMERIES

Sur la façade de la chapelle se superposent : le tympan orné de l'apothéose de saint Julien, fresque due aux artistes Maclot et Martignon, mais à moitié effacée par le temps, la rosace dont les vitraux de Grüber ont disparu avec les bombardements de 1915, les arcatures du pignon encadrées de deux tourelles.



(carte postale, collection Ph. W)

La galerie des indigentes, au fond, les infirmeries et la chapelle.



(Archives CHRU de Nancy)

Dessin du toit du campanile de la chapelle.

A l'intérieur, les portes latérales du R.C. et deux larges tribunes permettent aux malades d'entendre ou d'assister aux offices. L'autel central en marbre, la statue de Saint Julien proviennent de la chapelle de l'ancien hôpital. Dans la crypte enfin ont été transférées dix-sept pierres tombales des 17e et 18e siècles, sépultures de bienfaiteurs et directeurs de l'hôpital (14).

Les infirmeries ne comportent que deux niveaux sauf à leur extrémité où s'ajoute un deuxième étage. Les malades sont hébergés dans des salles communes de 12, 16 ou 20 lits, à droite de la chapelle, les hommes, à gauche, les femmes.



L'apothéose de Saint Julien.



(© Bibliothèque municipale de Nancy)

La chapelle en construction.

Les tribunes avec au fond la porte de communication avec l'infirmerie des hommes.



Une salle commune du 2e étage des infirmeries. Au début des années 1980, au long séjour B, le téléviseur devant la porte murée a remplacé la vue sur la chapelle.

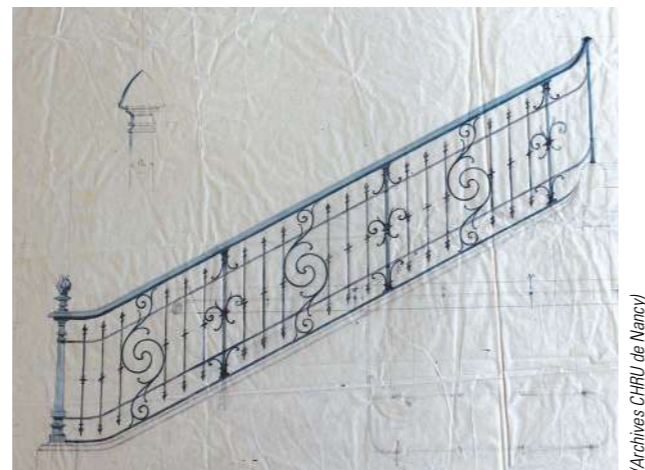
LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS



LES AILES DES INDIGENTS

Les ailes sont destinées aux indigents valides, avec à droite celle des hommes et à gauche celle des femmes. Un avant corps couvert d'une haute toiture, placé en leur centre vient rompre la monotonie des façades.

Chaque aile a la même organisation. Le rez de chaussée compte un dortoir de 28 lits et les chauffoirs où se tiennent les vieillards la journée. Aux 1er et 2e étage deux dortoirs de chacun 28 lits encadrent le bloc des sanitaires. A noter que là aussi, l'administration parisienne a imposé le principe de la simple épaisseur, avec un seul dortoir dans la largeur. Les ailes n'ont ainsi que 8,50 m de large ce qui compliquera les adaptations ultérieures.



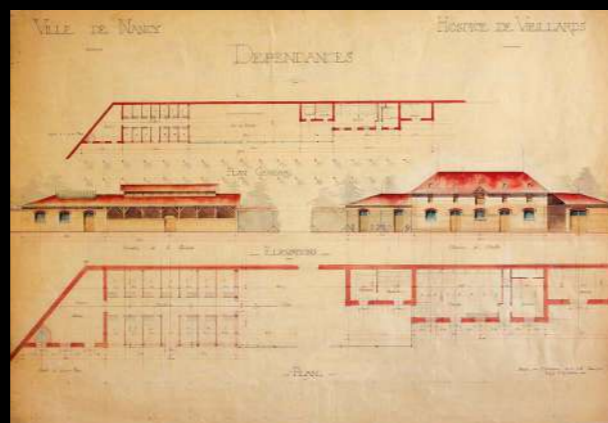
Dessin de l'escalier des ailes pour indigents.

LES SERVICES LOGISTIQUES

Une construction plus modeste mais pittoresque se situe à l'entrée de la cour à proximité des réfectoires du bâtiment de l'horloge : la cuisine.

Deux autres ensembles annexes étaient projetés, la ferme et la boulangerie.

LA FERME AVEC ÉTABLE ET PORCHERIE est implantée en limite de propriété. Elle disparaît dans les années 1970 avec la construction du nouvel hôtel de police.



LA BOULANGERIE, prévue le long de la rue Foller, est in fine construite rue des Fabriques, à l'emplacement de l'actuel établissement pour personnes âgées, Saint Stanislas.



L'ENTRÉE rue Foller.

L'ENTRÉE MODIFIÉE en 1958.

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

L'HÔPITAL DE 1900 À AUJOURD'HUI (15, 16, 17, 18)

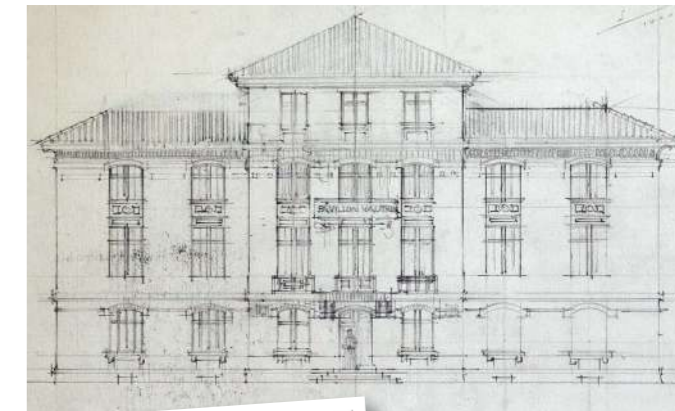
1913 : sur les plans de Georges Biet, nouvel architecte des hôpitaux de Nancy, s'élève le pavillon Louise Elisabeth. Financé par le legs de Mme Veuve Vautrin Bance, il est destiné « aux vieux messieurs ayant éducation et aisance et ne pouvant accepter l'hospice pour ces raisons ». Il ne sera terminé qu'après la guerre. Occupé dans un premier temps par l'école d'infirmières, il ne recevra d'ailleurs ses 16 premiers pensionnaires qu'en 1926. Il est ultérieurement utilisé pour des logements de fonction dont celui du directeur général. Il est mis en vente en 2017.

1914-1918 : l'hôpital Saint Julien accueille une unité de 50 lits pour petits blessés pendant la bataille du grand Couronné, qui d'août à septembre 1914 se déroule à quelques kilomètres de Nancy.

L'ennemi est repoussé. Nancy n'est pas occupée mais sera victime de nombreux bombardements. L'hôpital Saint Julien en subit neuf de 1915 à 1917. Le 17 juillet 1915, une torpille tombe au pied de l'aile des indigents hommes blessant 19 hospitalisés et brisant 150 vitres.

Des abris antiaériens ouverts à la population sont aménagés dans les sous-sols.

Cinquante « vieillards grands impotents », difficiles à descendre dans les abris pendant l'alerte sont transférés dans le couvent de Sion avec les enfants de l'hospice Stanislas.



(Archives CHRU de Nancy)

Projet pour le pavillon Louise Elisabeth.



(© Archives municipales de Nancy)

En 1915, devant l'aile droite, un potager a remplacé le jardin d'agrément.



(© Archives municipales de Nancy)

La galerie de l'aile droite après le bombardement du 17 juillet 1915.

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS

L'HÔPITAL DE 1900 À AUJOURD'HUI

Début 1918 : face à la nouvelle offensive allemande, le gouvernement décide l'évacuation partielle de la Ville. Certains pensionnaires repartent dans leur famille ou gagnent une autre institution. Les autres ainsi que les indigents et les personnels, soit 420 personnes au total, prennent le train pour la Normandie le 13 février. Ils en reviendront le 21 décembre.

1928 : grâce au legs de Mme Veuve Thomas Becquet, un nouveau bâtiment va accueillir les « vieux époux dénués de suffisamment de ressources pour vivre encore ensemble ». Le pavillon de style Art Déco est édifié à l'angle de la rue Foller et du bd Lobau sur les plans de Pierre le Bourgeois nouvel architecte des hôpitaux (auteur de l'Est Républicain en 1913, des Magasins Réunis en 1926 et de la reconstruction de Longwy). Il comporte 40 chambres.



(Histoire de la Congrégation des sœurs de St Charles, René Wagner imprimeur, Nancy, 1898)

La salle à manger des «ménages».

1939-1945 : dès octobre 1939, les pensionnaires sont transférés en Gironde et répartis entre Blaye et Cantenac. L'on craint en effet les bombardements et les gaz toxiques. De mai à août 1940, l'hôpital rouvre pour accueillir plus de 6 000 réfugiés. Pendant l'occupation seules les infirmeries restent à la disposition des hospices civils, les autres bâtiments sont reconvertis en casernement pour l'armée allemande.

Début des années 1950 : l'hébergement des personnes âgées connaît une baisse d'activité. En revanche l'Hôpital Central est saturé. Pendant la période hivernale, l'on est amené à

placer jusqu'à 32 lits dans des salles prévus pour 16. Dès 1955 des lits de dégagement sont installés à l'hôpital Saint Julien pour plusieurs cliniques médicales et chirurgicales.

1956 : dans l'attente du plan directeur, un plan d'urgence prévoit l'affectation de l'aile gauche de la cour de la chapelle à des services de soins aigus. Les salles communes seront remplacées par 24 lits en chambres individuelles et 22 chambres de 4 lits. Le bâtiment devra s'élargir sur l'emprise de la galerie. Mais les travaux prendront du temps en raison de l'imprécision des plans initiaux et ne se termineront qu'en 1964.

1965 : venant du pavillon Krug, la neurologie intègre le 2e étage de l'aile gauche en novembre ; elle occupera également le 2e étage du pavillon Thomas Becquet.

1967 : la neurochirurgie gagne le 1er étage de l'aile gauche. D'autres locaux se libèrent et permettent d'accueillir la rhumatologie dans l'infirmerie de gauche, la gastro-entérologie et l'allergologie dans le bâtiment de l'horloge. Le service d'allergologie occupe également le 2e étage de l'aile droite de la cour de la chapelle.

1973-1974 : la rhumatologie, la gastro-entérologie et l'allergologie partent pour le nouvel hôpital de Brabois.

1974-1976 : les salles communes du R.C. de l'infirmerie de droite et du R.C. et du 1er étage de l'aile droite de la cour de la chapelle sont transformées en chambres à 1, 2 ou 4 lits. La verrière formant galerie est remplacée par une terrasse en béton.

1978-1979 : après travaux de rénovation, la neurologie intègre le bâtiment de l'horloge.

1979-1980 : l'aile de gauche est de nouveau réorganisé avec au R.C. : deux salles d'opération, un sas d'urgence et d'une unité de réanimation. La neuroradiologie est regroupée au 1er étage, la neurochirurgie passe au 2e. En contiguïté, le nouveau service de neurochirurgie B s'installe dans le bâtiment de l'infirmerie gauche après rénovation. Une galerie de liaison est rétablie en rez-de-chaussée.

LE TROISIÈME HÔPITAL SAINT JULIEN, L'ACTUEL, CELUI DU FAUBOURG SAINT NICOLAS



LA GALERIE DE LIAISON devant la façade de 1964.

LE BÂTIMENT DU SCANNER



L'ESCALIER DU LONG SÉJOUR B (ex-infirmerie hommes).



VUE AÉRIENNE EN 1985. La chapelle a encore son campanile ; le bâtiment de l'horloge au fond avec sa façade d'origine.



L'ÉPAISSISSEMENT DU BÂTIMENT DE L'HORLOGE ; au fond le bâtiment du scanner a disparu.



LE JARDIN DES MÉMOIRES ; le carré du feu.

1984 : un nouveau bâtiment va abriter un deuxième scanner. Il opère la jonction entre l'aile gauche et le bâtiment de l'horloge.

1990 : les lits d'hospice sont transformés en 88 places de maison de retraite (aux pensions hommes et femmes et au pavillon Thomas Becquet) et en 94 lits de long séjour (dans l'infirmerie de droite, le long séjour B et dans l'aile de gauche, le long séjour A).

Sont successivement rénovés : le pavillon Thomas Becquet en 1983, le long séjour A en 1984, le long séjour B en 1988.

1993 : le nouveau centre de long séjour Saint Stanislas ouvre rue des Fabriques et offre de meilleures conditions hôtelières. Le long séjour B, la maison de retraite Thomas Becquet ferment entre 1996 et 2005. Les dernières occupantes de la pension femmes sont, au rez-de-chaussée, les sœurs âgées de la Congrégation de Saint Charles. Elles intégreront le bâtiment de la Communauté de l'Hôpital Central, qui fermera à son tour en 2004.

La pension hommes est reconvertie en bureaux. Une partie du R.C. de la pension femmes est utilisée par la consultation des sourds et malentendants, le reste inoccupé.

Les deux premiers niveaux du Pavillon Thomas Becquet accueillent depuis 2013 la Maison des Addictions.

1999 : la neurologie, la neurochirurgie et la neuroradiologie sont transférés dans le nouveau bâtiment des neurosciences appelé depuis Jean Lepoire.

2006 : le centre Spillmann de Lay Saint Christophe ferme. C'est le bâtiment de l'horloge qui va reprendre son activité avec au R.C. et au 1er étage les soins de suite à orientation gériatrique et au 2e étage une unité de soins palliatifs. Le bâtiment est élargi pour y installer des chambres individuelles de part et d'autre d'un couloir central ; le bâtiment du scanner est démoli. La nouvelle et élégante façade est revêtue d'un bardage couleur brique.

Un jardin «mémoire, art et vie» a depuis été aménagé dans la cour de l'horloge à l'intention des patients à troubles cognitifs.

2018 : les services techniques quittent le site de Saint Julien, qu'ils avaient intégré dans les années 1970.

NOTES

- (1) Christian Pfister, *Histoire de Nancy*, Berger Levrault, Nancy Paris, 1902, réédité en 1974, éditions du Palais Royal Paris, tome 1.
- (2) J.J. Lionnois, *Histoire des Villes Vieille et Neuves de Nancy*, Henner père imprimeur, Nancy, 1811, tome 1.
- (3) « Femmes en couche » : proposition de traduction pour « jessans », restant à confirmer.
- (4) Lionnois donne « lavandière » comme traduction à « begueresse ».
- (5) Jean-Luc Fray, *Nancy-le Duc*, Société Thierry Alix, Nancy, 1986.
- (6) L. Boppe, *Les établissements publics hospitaliers à Nancy*, A. Crépin Leblond, Nancy, 1906.
- (7) Edmond Bruwaert, *rue et quartier de la Boudière*, Mémoires de la société d'archéologie de Lorraine, 1920, Gallica.
- (8) Yann Vaxelaire, relevé des actes notariaux à partir des Archives départementales de Meurthe et Moselle, série 3E.
- (9) Ville de Nancy, *Les transformations de Nancy*, N.Collin, 1879, Gallica.
- (10) Archives municipales de Nancy.
- (11) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H dépôt.
- (12) Henri Lepage, *Les archives de Nancy*, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.
- (13) J.-J. Lionnois, *Histoire des Villes vieille et neuves de Nancy*, Henner père imprimeur, Nancy, 1811, tome 2.
- (14) Ph. Wernert, *La Lettre du musée n°85*, AAMFM, Vandoeuvre-lès-Nancy, 2018.
- (15) C. et C. Vuillemin, *Les hôpitaux de Nancy, sous la direction de A. Larcen et B. Legras*, Gérard Louis éditeur, Haroué, 2009.
- (16) CHRU de Nancy, *CHRN Informations n° 37*, 1985.
- (17) Jean-Luc Schaff, *Histoire brève des établissements St Julien*, reprographie CHRU, 1990.
- (18) Marcel Gauquery, *Les Hospices civils pendant la guerre*, Rigot, Nancy, 1921, Gallica.

REMERCIEMENTS

Que soient remerciés :

- Mme H. Say**, Directrice des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, pour la transcription des lettres patentes, ses conseils et le prêt de vitrines.
- M. Yann Vaxelaire**, architecte à la Ville de Nancy, pour la documentation fournie avec en particulier sa transcription d'actes notariés et sa relecture des textes.
- Monsieur Richard Dagorne**, conservateur du Musée lorrain, pour les informations communiquées.
- Mme Mireille Véronique Bouvet**, Directrice du Service régional de l'Inventaire de Lorraine et Mme Martine Tronquart pour leurs conseils et assistance.
- Mme Annette Laumon** pour l'expertise des objets du culte et la rédaction des cartels.
- Mme Michèle Labrude** pour la rédaction des cartels des pots à pharmacie.
- M. le Pr. Jean Floquet**, conservateur du musée de la faculté de Médecine pour le prêt d'objets et de vitrines.
- Mme le Dr Thérèse Jonveaux**, pour le prêt de la maquette de l'actuel hôpital Saint Julien.
- Mme Véronique Pierson**, Directrice de l'IFSI. et **Mme Anne-Marie Cresson**, Directrice de l'école de sages-femmes pour le prêt d'objets.
- Mme le Dr Marie-Agnès Manciaux**, **Mme Sabine Rigon**, **M. Jean-Luc Schaff**, **M. Alain Schmesser** pour les informations et documents fournis.
- Les personnels des Archives départementales, des Archives municipales et de la Bibliothèque municipale** pour leur disponibilité et efficacité dans la recherche des documents.
- Les personnels des services techniques et logistiques du CHRU** pour les informations communiquées et leur assistance.



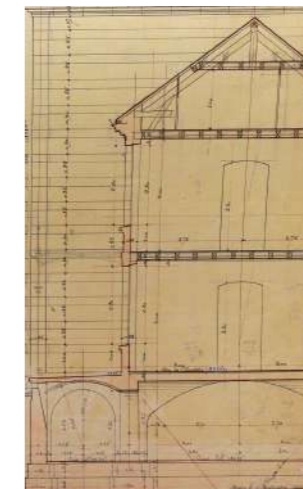
1900 : arrivée au nouvel hôpital ;
1942 : l'exode à Bordeaux,
éléments de devant d'autel



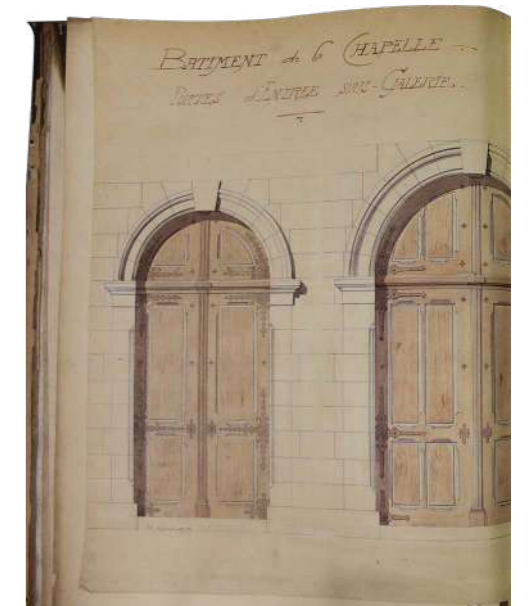
L'actuel hôpital Saint Julien, la cour de l'horloge (maquette réalisées par les services technique du CHRU)



Calice avec inscription sous le pied :
« Bordeaux 1940. Espérance. Comité
St Julien ».
Acquis durant la 2ème guerre
mondiale, alors que l'hospice avait été
transféré en Gironde.



Albums des plans d'Albert Jasson





Actuel hôpital Saint Julien, escalier de la pension « dames »